

First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001

Première session de la trente-septième législature, 2001

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Agriculture and Forestry

Chairman: The Honourable LEONARD J. GUSTAFSON

> Thursday, April 26, 2001 Tuesday, May 1, 2001

Issue No. 6

Eighth and Ninth Meetings on:

International trade in agricultural and agri-food products, and short-term and long-term measures for the health of the agricultural and the agri-food industry in all regions of Canada

APPEARING:

The Honourable Andy Mitchell, P.C., M.P. Secretary of State (Rural Development) (Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario)

WITNESSES: (See back cover)

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent de l'

Agriculture et des forêts

Président: L'honorable LEONARD J. GUSTAFSON

> Le jeudi 26 avril 2001 Le mardi 1^{er} mai 2001

Fascicule nº 6

Huitième et neuvième réunions concernant:

Le commerce international des produits agricoles et agroalimentaires et les mesures à court et à long terme pour la santé du secteur agricole et agroalimentaire dans toutes les régions du Canada

COMPARAÎT:

L'honorable Andy Mitchell, c.p., député secrétaire d'État (Dévelppement rural) (initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)

TÉMOINS: (Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON AGRICULTURE AND FORESTRY

The Honourable Leonard J. Gustafson, Chairman

The Honourable Jack Wiebe, Deputy Chairman

and

The Honourable Senators:

* Carstairs, P.C.

(or Robichaud, P.C.)

Chalifoux

Fairbairn, P.C.

Gill

Hubley

LeBreton

* Lynch-Staunton

(or Kinsella)

Oliver

Stratton

Tkachuk

Tunney

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Président: L'honorable Leonard J. Gustafson

Vice-président: L'honorable Jack Wiebe

et

Les honorables sénateurs:

* Carstairs, c.p.

(ou Robichaud, c.p.)

Chalifoux

Fairbairn, c.p.

Gill

Hubley

LeBreton

* Lynch-Staunton
(ou Kinsella)

Oliver

Stratton

Tkachuk

Tunney

* Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, April 26, 2001 (10)

[English]

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 9:02 a.m. in Room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Leonard J. Gustafson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chalifoux, Fairbairn,, P.C., Gill, Gustafson, Hubley, Oliver, Stratton, Tkachuk and Tunney (9).

Other senator present: The Honourable Senator Sparrow.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: June Dewetering and Frédéric Forge.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, March 20, 2001, the committee continues to examine international trade in agricultural and agri-food products, and short-term and long-term measures for the health of the agricultural and the agri-food industry in all regions of Canada (For complete text of Order of Reference, see Proceedings of the Committee, Issue No.2.).

The Honourable Senator Oliver moved — That the committee defer a decision on invoking Rule 94.

After discussion, the motion was withdrawn.

After further discussion, it was agreed — That the committee defer its debate on Rule 94 to a future meeting.

The Honourable Senator Oliver moved — That the committee proceed to discuss its future business *in camera*.

The question being put on the motion, it was agreed.

At 9:40 a.m., the committee went *in camera* for a discussion on future business.

The committee discussed its future business.

It was agreed — That the committee post on its website the June 1993 report entitled "Farm Stress: Its Economic Dimension, Its Human Consequences."

At 10:31 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 26 avril 2001 (10)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 9 h 02, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Leonard J. Gustafson (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Chalifoux, Fairbairn, c.p., Gill, Gustafson, Hubley, Oliver, Stratton, Tkachuk et Tunney (9).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Sparrow.

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: June Dewetering et Frédéric Forge.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 mars 2001, le comité poursuit son examen du commerce international des produits agricoles et agroalimentaires et des mesures à court et à long termes pour la santé du secteur agricole et agroalimentaire dans toutes les régions du Canada. (Le texte en clair de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule nº 2 des délibérations du comité.)

Il est proposé par l'honorable sénateur Oliver — Que le comité reporte sa décision d'invoquer l'article 94 du Règlement.

Après débat, la motion est retirée.

Après d'autres débats, il est convenu — Que le comité reporte à une réunion ultérieure son débat sur l'article 94 du Règlement.

Il est proposé par l'honorable sénateur Oliver — Que le comité entame l'examen de ses travaux futurs à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 9 h 40, le comité poursuit sa séance à huis clos en vue d'examiner des travaux futurs.

Le comité discute de ses travaux futurs.

Il est convenu — Que le comité affichera sur son site Web le rapport de juin 1993 intitulé «Le stress des agriculteurs: dimensions économiques, conséquences humaines».

À 10 h 31, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Tuesday, May 1, 2001 (11)

[English]

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 6:16 p.m. in Room 705, Victoria Building, the Deputy Chairman, the Honourable Senator John Wiebe, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Fairbairn, P.C., Gill, Hubley, LeBreton, Stratton, Tkachuk and Wiebe (7).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: June Dewetering and Frédéric Forge.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, March 20, 2001, the committee continued to examine international trade in agricultural and agri-food products, and short-term and long-term measures for the health of the agricultural and the agri-food industry in all regions of Canada. (For complete text of Order of Reference, see Proceedings of the Committee, Issue No.2.).

APPEARING:

The Honourable Andy Mitchell, P.C., M.P., Secretary of State (Rural Development) (Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario)

WITNESSES:

From the Department of Agriculture and Agri-Food Canada:

Diane Vincent, Associate Deputy Minister;

Lynden Johnson, Executive Director, Rural Secretariat.

The Honourable Andy Mitchell made an opening statement and answered questions.

At 7:32 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 1er mai 2001

(11)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 18 h 16, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur John Wiebe (vice-président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Fairbairn, c.p., Gill, Hubley, LeBreton, Stratton, Tkachuk et Wiebe (7).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: June Dewetering et Frédéric Forge.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

En conformité avec l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 mars 2001, le comité poursuit son examen du commerce international des produits agricoles et agroalimentaires et des mesures à court et à long termes pour la santé du secteur agricole et agroalimentaire dans toutes les régions du Canada. (le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule nº 2 des délibérations du comité).

COMPARAÎT:

L'honorable Andy Mitchell, c.p., député, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique du nord de l'Ontario)

TÉMOINS:

Du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada:

Diane Vincent, sous-ministre déléguée;

Lynden Johnson, directeur exécutif, Secrétariat rural.

L'honorable Andy Mitchell fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19 h 32, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Daniel Charbonneau

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 26, 2001

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 9:02 a.m. to examine international trade in agricultural and agri-food products, and short-term and long-term measures for the health of the agricultural and the agri-food industry in all regions of Canada.

Senator Leonard J. Gustafson (Chairman) in the Chair.

[English]

The Chairman: Honourable senators, I see a quorum. One bright spot to note today — the potatoes are rolling across the border

We have had many witnesses appear before us, and we have covered a great deal of information concerning the issues. Are there other items that you would like to have on the agenda?

Senator Hubley: Have we established our travelling agenda?

The Chairman: There will be discussions on that.

Senator Hubley: Thank you.

Senator Chalifoux: There is a drought situation in Southern Saskatchewan and Alberta, right up into the Peace River country. We need rain soon. It is the second driest season since about 1885. We should examine that situation for possible solutions to a serious problem.

The Chairman: I was talking to the president of the Wheat Pool on Tuesday morning, when I flew in. He said that they were already seeding into the dust and just hoping for rain. We should look at that situation.

Senator Oliver: Are there no irrigation systems that can be used?

Senator Chalifoux: There are none in the northern areas, although there are some in Southern Alberta. However, there are no irrigation systems in the drought areas of Cyprus Hills and the eastern part of the province, between Saskatchewan and Alberta, around Hanna. They have been trying to establish a system to take water from the Red Deer River, but that river is overutilized now. Therefore, it is not a solution, because the river has its own problems. I have all the information, if you would like to look at it to understand what is happening there. It is a serious situation.

The Chairman: Is there anything further?

Senator Tunney: I have a query. This committee studies issues of agriculture and forestry. It seems that forestry does not receive much attention. It might be time for us, given the circumstances with softwood lumber, to devote more effort to forestry. We will not deal much with the softwood lumber issue directly, but perhaps we should deal with some eastern forestry issues, such as in the New Brunswick area. It has a large forestry industry, and I believe that there is much pulp produced in New Brunswick. That

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 26 avril 2001

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 9 h 02, pour examiner le commerce international des produits agricoles et agroalimentaires et les mesures à court et à long terme pour la santé du secteur agricole et agroalimentaire dans toutes les régions du Canada.

Le sénateur Leonard J. Gustafson (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président: Chers collègues, je constate qu'il y a quorum. Une bonne nouvelle aujourd'hui: nos pommes de terre franchissent la frontière.

Nous avons entendu de nombreux témoins et avons exploré beaucoup de terrain au sujet de ces dossiers. Y a-t-il d'autres points que vous aimeriez inscrire au programme?

Le sénateur Hubley: Avons-nous arrêté notre programme pour le voyage?

Le président: Il en sera question.

Le sénateur Hubley: Je vous remercie.

Le sénateur Chalifoux: La sécheresse sévit dans le sud de la Saskatchewan et de l'Alberta, jusque dans le coin de la rivière de la Paix. Il faut qu'il pleuve bientôt. C'est la deuxième saison la plus sèche depuis 1885 environ. Il faudrait examiner la situation en vue de trouver d'éventuelles solutions à un problème grave.

Le président: Je m'entretenais avec le président du Wheat Pool mardi matin, durant le vol jusqu'à Ottawa. Il m'a dit que les agriculteurs étaient déjà en train de semer dans la poussière et qu'ils se contentaient simplement d'espérer de la pluie. Il faudrait examiner la situation.

Le sénateur Oliver: N'y a-t-il pas de système d'irrigation qu'on peut utiliser?

Le sénateur Chalifoux: Il n'y en a pas dans les régions septentrionales, bien qu'il y en ait quelques-uns dans le sud de l'Alberta. Toutefois, il n'y en a pas dans les régions asséchées de Cyprus Hills et dans la partie est de la province, entre la Saskatchewan et l'Alberta, aux alentours de Hanna. Ils s'efforcent de mettre en place un système qui permettrait de prendre de l'eau de la rivière Red Deer, mais ce cours d'eau est surutilisé actuellement. Par conséquent, ce n'est pas une solution, car la rivière a ses propres problèmes. J'ai toute cette information, si vous souhaitez l'examiner afin de comprendre ce qui se passe là-bas. La situation est grave.

Le président: Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Tunney: J'ai une question. Le comité s'occupe de questions agricoles et forestières. Il me semble que la forêt est la grande oubliée. Il serait peut-être temps, étant donné le dossier du bois d'oeuvre, d'y consacrer plus d'efforts. Nous ne traiterons pas beaucoup comme tel de la question du bois d'oeuvre, mais il faudrait peut-être s'occuper de certaines questions relatives aux forêts de l'Est, par exemple au Nouveau-Brunswick. La province a une importante industrie forestière, et je crois que le

is a different commodity from that which is produced on the West Coast. Perhaps that concern could be added to our agenda.

The Chairman: That is a good point. It has been a concern of the committee, and that is why we indicated that we should have a subcommittee to deal with that issue. The subcommittee was underway, but we need to reinstate it. I understand that we can do that within the parameters of our committee. Perhaps we should have some discussion on that issue a little later.

Our first item on the agenda is rule 94. We had a joint discussion with Dr. Heather Lank on this, and the parameters are quite broad. There are some members of the committee, who are not here now, who believe that we should play for time and see what results. That seems to be what is happening with the clerks; we asked the clerk whether the lawyers would appear to explain it to us, and they are not getting involved, they tell us, in an explanation. I will ask the clerk of the committee, Daniel Charbonneau, to address this.

Mr. Daniel Charbonneau, Clerk of the Committee: There is not too much that I can add. The new rules for senators were passed in October 2000, and they involve the personal financial disclosure of each senator, relating to the order of reference for which the committee is studying. Basically, once the motion is passed, a senator has the option to file a declaration or not. It is up to his or her discretion. If the motion is passed, senators will be required to look at their individual financial situation, to consult their own personal attorney to obtain legal direction on this, and make a declaration. Once that declaration is submitted in writing, it is then filed with the clerk of the committee and is made available to the public upon request. Usually the senator will have 30 days to make that declaration. If any senator does not make a declaration, it will be assumed that there are no personal financial interests. However, additions can be made to the file. If a new consideration arises, a new declaration can be filed at any time. This will also be applicable to all new members of the committee or members who are substituted. I have included in the package, which was given out this morning, speeches in the House by Senator Austin when the rule came into effect.

My role in this is limited — it is to receive the information. I am not here to provide a legal opinion on the rule or a clarification of it. Also, a law clerk will not provide any advice because it is of a personal nature. Now, the committee will have to decide whether to invoke the rule.

Senator Oliver: Mr. Chairman, I believe that we should proceed slowly and carefully with this issue. As some of you know, I was the co-chairman of a special joint committee of the House of Commons and the Senate. My co-chair was Peter Milliken, who is now the Speaker of the House of Commons. For about two years, we studied the possibility of bringing in a code of ethics for parliamentarians in the Senate and the House of Commons. The code would deal with disclosures, et cetera. We prepared a report and tabled it in the House of

Nouveau-Brunswick produit beaucoup de pâte à papier. Le produit est différent de celui de la côte Ouest. Nous pourrions peut-être ajouter cette préoccupation à notre programme.

Le président: Excellent! Le comité est préoccupé par cette question. C'est pourquoi nous avons précisé qu'il faudrait avoir un sous-comité à ce sujet. Le sous-comité avait commencé ses travaux, mais il faut tout reprendre. Je crois savoir qu'il y a moyen de le faire dans le cadre de notre mandat. Il faudrait peut-être en discuter un peu plus tard.

Le premier point à l'ordre du jour est l'article 94 du Règlement. Nous avons eu une discussion avec Mme Heather Lank à ce sujet, et les paramètres sont très généraux. Certains membres du comité, qui ne sont pas ici aujourd'hui, estiment qu'il faudrait laisser les choses traîner et voir ce qui se produit. C'est la solution que semblent privilégier les greffiers; nous avons demandé au greffier si les conseillers juridiques pouvaient venir nous l'expliquer, et il semble qu'ils ne s'en mêleront pas. Je vais demander au greffier du comité, Daniel Charbonneau, de prendre la parole à ce sujet.

M. Daniel Charbonneau, greffier du comité: Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Le nouveau règlement visant les sénateurs a été adopté en octobre 2000. Il oblige chaque sénateur à dévoiler ses intérêts financiers personnels en rapport avec l'ordre de renvoi du comité. Essentiellement, une fois que la motion est déposée, le sénateur a le choix de déposer une déclaration ou pas. C'est laissé à sa discrétion. Si la motion est adoptée, les sénateurs seront tenus d'examiner leur situation financière personnelle, de consulter leur propre avocat afin d'obtenir des conseils juridiques à ce sujet et de faire une déclaration. Une fois la déclaration soumise par écrit, elle est déposée auprès du greffier du comité et peut être consultée par le public sur demande. Le sénateur dispose habituellement de 30 jours pour faire la déclaration. Les sénateurs qui ne font pas de déclaration seront réputés ne pas avoir d'intérêt financier personnel. Toutefois, on peut faire des ajouts au dossier. Si un fait nouveau se présente, le sénateur peut déposer une nouvelle déclaration. La règle s'appliquera aussi à tous les nouveaux membres du comité et à ceux qui agissent comme substituts. J'ai inclus dans la trousse d'information qui a été distribuée ce matin les discours prononcés au Sénat par le sénateur Austin quand le Règlement est entré en vigueur.

Mon rôle se limite à recevoir l'information. Je ne suis pas ici pour donner un avis juridique concernant le Règlement ou pour donner des éclaircissements. De plus, un juriste ne vous prodiguera pas de conseils puisqu'il s'agit d'une question de nature personnelle. Il faut maintenant que le comité décide s'il applique le Règlement.

Le sénateur Oliver: Monsieur le président, je crois qu'il faudrait prendre notre temps et procéder avec beaucoup de prudence. Comme certains d'entre vous le savent, j'étais coprésident d'un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat. Le coprésident était Peter Milliken, soit l'actuel Président de la Chambre des communes. Pendant deux ans environ, nous avons étudié la possibilité d'imposer aux parlementaires du Sénat et de la Chambre des communes un code d'éthique. Le code aura traité des renseignements à communiquer

Commons and the Senate. There was no indication that either House wanted to adopt it, and so it died on the Order Paper.

When the "Michael Kirby matter" came up, I wrote to the Chairman of the Rules Committee, Senator Austin, and I asked if I could appear as a witness to give evidence about the report that was prepared by Mr. Milliken, other parliamentarians, and me.

I was squeezed out and did not have an opportunity to appear. It was my opinion that you should not deal with the global issue of disclosure in the special case of one senator only, but rather you should do it broadly for all parliamentarians, so that we have some good general principles. That was not done.

This is setting a dangerous precedent. It has not been carefully thought out. It is not a good document, it is not all-embracing, and it should be part of an overall general code. We should leave it alone and tread carefully so that we do not find ourselves involved in various problems.

The Senate needs people who have experience in various areas to use their expertise to help develop good public policy. For instance, I would hope that many of our members have some agricultural experience in their background so that they can provide the expertise to the committee to help develop it.

Rule 94 can help to keep people out rather than encourage people to take part. My strong view is that, until we have more information, we should not accept it.

The Chairman: Is there further discussion?

Senator Tunney: Was there any talk about members having to use a blind trust?

Senator Oliver: No, there was not. We heard much evidence about blind trusts, and a number of people who appeared before the committee said that they do not work.

Senator Tunney: Did they not favour it?

Senator Oliver: We had the case of Sinclair Stephens, and then we had the Parker commission following that, wherein the whole issue of blind trusts was analyzed, and blind trusts are not blind.

Senator Tunney: Thank you.

Senator Fairbairn: Why will the clerk and the lawyer not appear?

The Chairman: They did not give us a full answer. It was Senator Stratton's suggestion that we ask the clerk or the lawyer to come and explain the rule and they said that they would not get involved. Other senators have raised the same question.

It is not compulsory. Any time that a senator might think that he or she has a conflict of interest, the declaration can be made. It would not be necessary to speak to the issue.

et de tout le reste. Nous avons rédigé un rapport et l'avons déposé à la Chambre des communes et au Sénat. Aucune des Chambres n'a manifesté le désir de l'adopter. Il est donc mort au Feuilleton.

Quand l'affaire Michael Kirby s'est présentée, j'ai écrit au président du Comité du Règlement, c'est-à-dire au sénateur Austin, pour demander à comparaître comme témoin afin de parler du rapport rédigé par M. Milliken, d'autres parlementaires et moi-même.

Je n'ai pas eu l'occasion de comparaître. J'étais d'avis qu'il valait mieux ne pas traiter de la question globale des renseignements à divulguer en fonction du cas particulier d'un sénateur, qu'il faudrait plutôt traiter de la question en termes généraux, en rapport avec tous les parlementaires, de manière à avoir de bons principes de base. Ce ne fut pas fait.

On établit ainsi un dangereux précédent. On n'a pas bien pensé aux conséquences. Ce n'est pas un bon document. Il n'est pas d'application assez générale. Il devrait plutôt faire partie d'un code général. Il ne faudrait pas y toucher. Il faudrait agir avec grande prudence de manière à ne pas nous retrouver avec divers problèmes sur les bras.

Le Sénat a besoin de personnes compétentes dans divers domaines pour l'aider à élaborer une bonne politique publique. Ainsi, j'ose espérer que bon nombre de nos membres ont une certaine expérience agricole de manière à faire profiter le comité de leur expertise.

L'article 94 du Règlement peut contribuer à exclure, plutôt que d'encourager la participation. J'ai la ferme conviction que, jusqu'à ce que nous ayons plus de précisions, il ne faudrait pas l'accepter.

Le président: Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Tunney: A-t-il été question d'imposer le recours à une fiducie sans droit de regard?

Le sénateur Oliver: Non, il n'en a pas été question. Nous avons entendu beaucoup de témoignages au sujet des fiducies sans droit de regard, et certains témoins nous ont dit qu'elles n'étaient pas efficaces.

Le sénateur Tunney: Ils n'y étaient pas favorables?

Le sénateur Oliver: Il y a eu l'affaire Sinclair Stephens, suivie de la commission Parker dans le cadre de laquelle toutes les questions des fiducies sans droit de regard ont été analysées. Les fiducies sans droit de regard ne sont pas sans droit de regard.

Le sénateur Tunney: Je vous remercie.

Le sénateur Fairbairn: Pourquoi le greffier et le conseiller juridique ne comparaissent-ils pas?

Le président: Ils ne nous ont pas donné d'explication. À la suggestion du sénateur Stratton, nous avons invité le greffier ou le conseiller juridique à venir nous expliquer le Règlement et ils ont dit qu'ils refusaient de s'en mêler. D'autres sénateurs ont soulevé la même question.

Ce n'est pas obligatoire. Chaque fois qu'un sénateur croit qu'il est peut-être en conflit d'intérêts, il peut faire une déclaration. Il ne serait pas nécessaire de prendre la parole à ce sujet.

We are fielding questions and comments from members so that we can decide how to deal with this.

Senator Sparrow first brought it to my attention and suggested that perhaps we should take some time to reflect on the issue and leave it for a while. I have since discussed it with other senators from different committees, and there seems to be a general feeling about that. Senator Oliver and Senator Tunney have spoken to it and we can have further comments.

Senator Tunney: Mr. Chairman, further to that, we should have some guidance as to what subjects we need to consider in our personal affairs so that we can decide if we need to make a declaration and what it is that we need to declare.

The Chairman: I could speak to that. In the nine years that I was parliamentary secretary to then Prime Minister Mulroney, the rule was very simple. In an agricultural reference, if you received the same return that all other farmers received, that was fine; there was no conflict. However, if you had special dealings with the government relating to agriculture, then of course that would be a conflict. That was straightforward and that is the way it was dealt with for the nine years that I was a member of Parliament. It was the same way for the Minister of Agriculture.

Senator Stratton, you recommended yesterday that we ask the lawyer from the desk to explain the rule. We talked to Dr. Lank, who indicated to us that they would not become involved.

Senator Stratton: Will the legal counsel not be involved?

The Chairman: The legal counsel of the Senate will not explain this to us. We asked.

Senator Stratton: I do not want to presume to compare myself to Mark Audcent, but I will relate a brief history of how I ensured that I was on the straight and narrow. I had to do that because of my consulting business, which is specific to buildings. I design and build research labs in pharmaceutical plants. You have to be careful that there are no conflicts of interest.

As well, I have been asked to serve on various boards, both in the fullest sense of serving as a standing member of a board, as well as a member of an advisory board. The advice given to me was that, as a senator, I have the right to earn a living. Therefore, as long as the income that I earn from my field of work is not derived from public monies — and I have to be careful that the two are split — the companies that I consult with have the right to obtain government funding. However, any money that I receive as a fee has to be separate and distinct. That is one issue.

Being a member of a board is a different matter. If you are asked to sit on a board, the first question you need to ask is whether the board receives government funding. If the response is in the affirmative, then you cannot sit on that board. The board is

Nous sommes en train de classer les questions et les commentaires des membres avant de décider comment nous traiterons de la question.

Le sénateur Sparrow a attiré mon attention sur la question et a laissé entendre qu'il faudrait peut-être prendre le temps d'y réfléchir et de mettre la question de côté pour un certain temps. J'en ai depuis lors discuté avec d'autres sénateurs de différents comités, et cela semble être le sentiment général. Le sénateur Oliver et le sénateur Tunney ont déjà donné leur avis, et d'autres peuvent le donner s'ils le souhaitent.

Le sénateur Tunney: Monsieur le président, à ce sujet, il faudrait qu'on nous conseille quant aux points dont il faut tenir compte dans nos affaires personnelles de manière à ce que nous puissions décider s'il faut faire une déclaration et ce qu'il faut déclarer au juste.

Le président: Je peux vous aider à cet égard. Durant les neuf années où j'étais secrétaire parlementaire du premier ministre d'alors, M. Mulroney, la règle était très simple. Dans un contexte agricole, si vous touchiez le même rendement que tous les autres agriculteurs, tout allait; il n'y avait pas de conflit. Toutefois, si vous aviez des transactions particulières avec le gouvernement dans le domaine de l'agriculture, alors il y avait conflit. C'était simple comme formule et c'est ainsi qu'on a agi durant les neuf années où j'étais député. Il en allait de même pour le ministre de l'Agriculture.

Sénateur Stratton, vous avez recommandé hier que nous demandions à l'avocat du Sénat de nous expliquer la règle. Nous en avons abordé la possibilité avec Mme Lank, qui nous a dit qu'ils ne s'en mêleraient pas.

Le sénateur Stratton: Le conseiller juridique refuserait-il de s'en mêler?

Le président: Le conseiller juridique du Sénat ne viendra pas nous l'expliquer. Nous avons posé la question.

Le sénateur Stratton: Je n'irais pas jusqu'à me comparer à Mark Audcent, mais je vais vous dire brièvement comment je m'y suis pris pour être en règle. Il fallait que je le fasse en raison de mon entreprise de consultation qui s'occupe essentiellement d'immobilier. Je conçois et je construis des laboratoires de recherche dans des usines de produits pharmaceutiques. Il faut prendre soin de ne pas avoir de conflits d'intérêts.

De plus, j'ai été invité à faire partie de divers conseils, tant comme membre permanent du conseil d'administration que comme membre d'un conseil consultatif. Le conseil que j'ai reçu, c'est qu'en tant que sénateur, j'ai le droit de gagner ma vie. Par conséquent, tant que le revenu gagné dans mon domaine de spécialité ne vient pas de deniers publics — il faut que je m'assure que les deux sont distincts —, les entreprises pour lesquelles je fais de la consultation ont le droit d'obtenir des fonds du gouvernement. Toutefois, tout argent que je touche comme honoraire doit être distinct. C'est là une question.

Le fait d'être membre d'un conseil soulève une toute autre question. Si l'on vous demande de faire partie d'un conseil, la première question à se poser est de savoir si le conseil touche des fonds du gouvernement. Dans l'affirmative, vous ne pouvez pas responsible for the overall income and decisions of the company. If the company receives government monies, then you cannot serve on the board. It is the same for an advisory board member.

Now, the Chairman told us how it works if you are a farmer — you are treated as one of many, so that you do not have a conflict of interest. That is because you are not directly seeking and advocating for yourself individually as a farmer.

I am not giving you advice, but I simply wanted to provide my experience as an explanatory note. A minister is required to make a declaration of his or her assets and lay them out quite clearly so that there is no conflict.

I am not a lawyer, and I do not pretend to be one. I am merely passing along my experience. For your own sake, it is advisable that you call Mark Audcent if you have any questions about your interests, although he is a busy man and may not have the time for all of this. The last thing we want is a conflict.

A conflict could arise inadvertently. You may note that a group needs help and decide to help them. You could end up with a conflict a mile wide just simply by offering that help.

The Chairman: We were asked to not ask the Senate lawyer to appear before us — Dr. Heather Lank — because they had come to the conclusion that they were not going to get involved. Senator Oliver made a good point on the expertise in the Senate. I would ask you to reiterate that.

Senator Oliver: I have personally served on three special joint committees of code of conduct for Parliament since I came here in 1990. The last one I served on, I was the co-chair with Peter Milliken. It was a special joint committee to study a possible code of conduct for members of Parliament, including both the Senate and the House of Commons. We did our study. We did our report. We drafted a code, and I tabled it in the Senate and Peter Milliken tabled his in the House of Commons. The report died on the Order Paper and did not become law.

That report covered aspects of the Criminal Code, the Parliament of Canada Act, and other statutes. We were trying to come up with a comprehensive code to deal with everything that affects our lives and make sure that we discharge our duties as members of Parliament in a way that reflects the public interest.

My concern when the Michael Kirby matter arose was that it was only going to deal with one senator, with one issue, and we should be looking at a broader picture. I wrote to and got in touch with Jack Austin, the chairman of the committee, and I asked to speak as a chairman of a former joint committee and outline some of the issues that we had considered in that committee. I was squeezed out and did not have that opportunity. I am worried about dealing with only one small aspect of a major ethical and

en être membre. En effet, le conseil est responsable du revenu global et des décisions de l'entreprise. Si l'entreprise touche des fonds du gouvernement, alors vous ne pouvez faire partie ni du conseil d'administration ni d'un conseil consultatif.

Le président nous a dit comment la règle est appliquée si vous êtes un agriculteur — vous êtes traité comme un parmi tant d'autres, de sorte que vous n'avez pas de conflit d'intérêts. Cela est attribuable au fait que vous ne demandez pas des fonds directement et que vous ne défendez pas vos intérêts individuels comme agriculteur.

Je ne vous donne pas des conseils, mais je tenais simplement à vous faire part de mon expérience. Le ministre est tenu de déclarer ses avoirs et d'en faire une liste exhaustive, pour qu'il n'y ait pas de conflit.

Je ne suis pas avocat et je ne prétends pas l'être. Je vous transmets simplement ce que j'ai appris au fil des ans. Pour votre propre bien, il vaut mieux appeler Mark Audcent si vous avez des questions au sujet de vos intérêts, bien qu'il soit occupé et n'ait peut-être pas le temps de voir à tout cela. La dernière chose que nous souhaitons, c'est un conflit.

Il pourrait y avoir un conflit par inadvertance. Ainsi, vous pourriez constater qu'un groupe a besoin d'aide et décider de l'aider. Vous pourriez vous retrouver avec un conflit sur les bras du simple fait que vous avez offert votre aide.

Le président: On nous a priés de ne pas demander à l'avocat du Sénat de comparaître devant nous — Mme Heather Lank — parce qu'on en était venu à la conclusion qu'on ne s'en mêlerait pas. Le sénateur Oliver a fait valoir un bon point au sujet de l'expertise au Sénat. Je vous demanderais de le répéter.

Le sénateur Oliver: J'ai personnellement été membre de trois comités mixtes spéciaux qui ont examiné le code de conduite des parlementaires depuis mon arrivée en 1990. Au sein du dernier, j'étais coprésident avec Peter Milliken. Il s'agissait d'un comité mixte spécial créé pour examiner un éventuel code d'éthique à l'intention des membres du Parlement, soit des députés et des sénateurs. Le comité a fait son étude. Il a ensuite présenté son rapport. Il a rédigé une ébauche de code que j'ai déposée au Sénat et que Peter Milliken a déposée à la Chambre des communes. Le rapport est mort au Feuilleton, de sorte qu'il n'a pas été adopté.

Le rapport portait sur des aspects du Code criminel, de la Loi sur le Parlement du Canada et d'autres lois. Nous nous efforcions de rédiger un code complet qui porterait sur tout ce qui touche à nos vies et ferait en sorte que nous nous acquittions de nos charges en tant que parlementaires d'une manière qui tienne compte de l'intérêt public.

Ma crainte, quand l'affaire Michael Kirby est survenue, était que cela ne réponde qu'au cas d'un sénateur en particulier, d'une question particulière, alors que c'est tout l'ensemble qu'il faudrait examiner. J'ai écrit à Jack Austin, président du comité, et j'ai communiqué avec lui pour demander à être entendu en tant que président d'un ancien comité mixte de manière à pouvoir décrire certaines des questions qui avaient été examinées par le comité. J'ai été écarté du débat et n'ai pas pu témoigner. Le fait que l'on

legal problem. That is my concern with this document. That is a quick summary.

[Translation]

Senator Gill: I am concerned about the application of this rule to senators and to all Senate committees. Other committees, like the Aboriginal Peoples Committee for example, adopted rule 94 by resolution. Will this rule apply in the same way to each committee? I am interested in the airline industry and I own some airline companies. When I was appointed to the Senate, I decided not to serve on the Standing Committee on Transport because of the possibility of having a conflict of interest.

This rule should be applied in a uniform way. I do not see the point of a rule of this nature if it is applied differently in each committee. How will this rule in fact be applied?

[English]

The Chairman: In reading the document and from speaking to Dr. Lank, I understand that it is not compulsory. You could make a decision as a committee whether you want to be a part of it or not. It seems to me that the desk is looking at it in the same way, allowing senators to make up their own minds about this situation.

Senator John Lynch-Staunton indicated the same thing in his speech. He noted that it was not compulsory. As a Chair, I am in your hands.

Senator Stratton: One point of clarification that Senator Tkachuk mentioned, when I am talking about receiving government monies as an individual doing business, it means federal government money. You may receive municipal or provincial money. I hope that you understand that.

Senator Oliver: That is covered by the Parliament of Canada Act.

Senator Stratton: Lawyers can act as, what are they called?

Senator Oliver: Legal agents? No.

Senator Stratton: No, lawyers can be members of a firm and still be in the Senate.

Senator Oliver: I could speak to that.

Senator Stratton: You may act as counsel for the...

Senator Oliver: I had to resign when I came, but I do not want to...

Senator Stratton: The legal profession has managed to define it, and it is appropriate. I think that the same thing follows for farmers. You do not receive money as an individual directly from the government.

I resigned simply on the basis that my company did business with the federal government; I received monies from the federal government.

ne traite que d'une petite dimension d'un important problème éthique et juridique m'inquiète. C'est ce qui me préoccupe dans ce document. C'est un bref résumé.

[Français]

Le sénateur Gill: Ce règlement me préoccupe quant à son application à tous les sénateurs et à tous les comités du Sénat. Par exemple, au sein d'autres comités, tel le Comité des peuples autochtones, nous avons accepté par résolution le règlement 94. L'application de ce règlement va-t-elle varier d'un comité à l'autre? Je m'intéresse au domaine de l'aviation et je possède des compagnies d'aviation. Lorsque que je suis arrivé au Sénat, j'ai décidé de ne pas siéger au Comité sénatorial permanent des transports, parce qu'il y avait des possibilités de conflits d'intérêts.

L'application de ce règlement devrait être uniforme. Je ne vois pas l'utilité d'un tel règlement si son application diffère d'un comité à l'autre. Comment va-t-on procéder à l'application de ce règlement?

[Traduction]

Le président: Après avoir lu le document et m'être entretenu avec Mme Lank, je crois savoir que ce n'est pas obligatoire. En tant que comité, vous pouvez décider si vous souhaitez l'appliquer ou pas. Il me semble que le bureau voit la question de la même façon, qu'il permet aux sénateurs de décider eux-mêmes de ce qu'ils vont faire dans de pareilles situations.

Le sénateur John Lynch-Staunton a dit la même chose dans son discours. Il a fait remarquer que ce n'était pas obligatoire. En tant que président, je m'en remets à votre décision.

Le sénateur Stratton: J'aimerais répéter un éclaircissement que le sénateur Tkachuk a mentionné. Quand il était question de toucher de l'argent du gouvernement en tant qu'homme d'affaires, je parlais bien sûr de fonds du gouvernement fédéral. Vous pouvez toucher des fonds municipaux ou provinciaux. J'espère que vous l'aviez bien compris.

Le sénateur Oliver: La question est tranchée dans la Loi sur le Parlement du Canada.

Le sénateur Stratton: Les avocats peuvent agir comme — comment les appelle-t-on au juste?

Le sénateur Oliver: Comme mandataires? Non.

Le sénateur Stratton: Non. Les avocats peuvent faire partie d'un cabinet et demeurer sénateur.

Le sénateur Oliver: J'en sais quelque chose.

Le sénateur Stratton: Vous pouvez agir comme conseiller...

Le sénateur Oliver: J'ai dû démissionner quand j'ai assumé mes fonctions ici, mais je ne voudrais pas...

Le sénateur Stratton: Le barreau a réussi à trouver une définition qui convient. Je crois que c'est la même chose pour les agriculteurs. Vous ne touchez pas de l'argent du gouvernement à titre individuel.

J'ai démissionné simplement parce que mon entreprise faisait affaires avec le gouvernement fédéral; j'ai reçu de l'argent du gouvernement fédéral.

Senator Oliver: I had to resign from several businesses. I have been a lawyer for 36 years, and I am not here giving legal advice. I am saying that I for one will vote against this because there is more to this issue than this little piece of paper says. We are potentially exposing ourselves to liability. The thing should be studied. This is no way to proceed in a Senate committee.

The Chairman: I would like to respond to Senator Gill's point. I think that Senator Gill should be on that committee, because I do not know anything about airplanes or the airline business. I think that he is someone who should be on that committee.

As I observed, people come to the Senate with great expertise in different fields. We should draw upon their knowledge in the committee in dealing with different areas of expertise. That is important.

Senator Fairbairn: I am sorry that I was late today, and was absent last week on public business. I should know the answer to the questions I am going to ask, but I do not, so I will ask them.

I am puzzled. I do not have a problem with any of this because I do not have any interest in anything that could conceivably cause me to be in a conflict. However, I am puzzled that we are talking about it in this way. Is my understanding correct that all committees are being asked to pass this? Is that right?

The Chairman: No, they are being asked to make a decision on whether to pass it or not.

Senator Fairbairn: Okay, whether they pass it or not. Is it not conceivably going to be rather odd if one committee decides it will pass it and another committee decides it will not?

We have rules for senators. A rule might be as simple as putting the onus and responsibility on each individual senator to declare whatever, as a general rule of the Senate. I am puzzled by the notion that, say, Aboriginal Affairs Committee may pass it and we may not. I do not understand how you do business that way. I am puzzled at the process.

As someone said, one of the great things about the Senate is that it is filled with people who come from the widest possible variety of backgrounds. If people do have interests for which there is a requirement, they declare them. Why would members on one committee be obliged to declare, and members on another committee not be so obliged because they do not agree with the policy?

It is a curious process. In the 17 years that I have been in the Senate, I do not think that I have encountered anything like it.

The Chairman: I was surprised when we received advice that we not ask the legal advisors because they had taken the decision that they would not come.

Senator Fairbairn: It seems peculiar to me anyhow. Perhaps I do not understand it properly. I understand what the motion is about, but it is a peculiar procedure.

Le sénateur Oliver: J'ai dû démissionner de plusieurs entreprises. J'exerce le droit depuis 36 ans, et je ne suis pas ici pour donner des conseils juridiques. Je dis que, pour ma part, je voterai contre le règlement parce que l'enjeu est plus gros que ce que dit ce petit morceau de papier. Nous nous exposons peut-être à des obligations. Il faudrait étudier la chose. Ce n'est pas une façon de faire, en comité sénatorial.

Le président: J'aimerais revenir sur le point qu'a fait valoir le sénateur Gill. Je crois que ce dernier devrait siéger au comité, car je ne connais rien aux avions ni au secteur du transport aérien. J'estime que le comité devrait compter le sénateur Gill parmi ses membres.

Comme je l'ai fait remarquer, le Sénat est formé de personnes qui possèdent de vastes connaissances dans des domaines différents. Le comité devrait tirer parti de leurs connaissances selon les sujets qu'il étudie. C'est important.

Le sénateur Fairbairn: Je suis désolée d'être arrivée en retard aujourd'hui et d'avoir été absente la semaine dernière en raison d'un voyage d'affaires publiques. Je devrais connaître la réponse aux questions que je vais poser, mais je ne les connais pas, alors je vais les poser.

Je suis perplexe. Rien de tout cela ne me pose un problème, car je ne détiens aucun intérêt qui puisse me mettre en situation de conflit. Toutefois, la façon dont nous parlons de la question me rend perplexe. Ai-je raison de comprendre qu'on demande à tous les comités d'adopter cette motion? Est-ce exact?

Le président: Non, on leur demande de décider s'ils veulent ou non l'adopter.

Le sénateur Fairbairn: Bien, ils doivent décider s'ils veulent l'adopter ou non. Mais est-ce que ce ne sera pas étrange qu'un comité décide de l'adopter et qu'un autre convienne du contraire?

Les sénateurs doivent se plier à des règles. Une règle générale du Sénat pourrait être aussi simple que rendre chaque sénateur responsable de faire une déclaration. L'idée que le Comité des peuples autochtones, par exemple, puisse adopter la motion et que notre comité ne l'adopte pas me rend perplexe. Je ne comprends pas comment on peut fonctionner de cette façon. Cela me préoccupe.

Comme quelqu'un l'a dit, l'une des merveilleuses caractéristiques du Sénat, c'est qu'il compte des membres dont l'expérience est la plus variée qui soit. Si une personne détient un intérêt, elle le déclare. Pourquoi des membres d'un comité devraient-ils être obligés de déclarer leur intérêt tandis que des membres d'un autre comité ne le seraient pas, car ils n'approuvent pas la politique?

C'est étrange. Au cours de mes 17 années au Sénat, je ne crois pas avoir été témoin d'une telle façon de procéder.

Le président: J'ai été étonné qu'on nous demande de ne pas faire appel aux conseillers juridiques, car ils ont décidé de ne pas intervenir.

Le sénateur Fairbairn: Cela me semble curieux. Peut-être que je ne comprends pas bien. Je comprends le sujet de la motion, mais je maintiens qu'il s'agit d'une procédure étrange.

It is even more peculiar when the persons who might be able to enlighten us on why it is peculiar feel that they are not in a position to come and explain it. I find it odd.

Senator Stratton: We should refer this back. It should go to Rules or Regulations, or some committee like that, to deal with on a general basis.

The Chairman: Are you not on that committee?

Senator Stratton: Yes.

Senator Oliver: He is the co-chairman.

Senator Stratton: If I may finish. Mark Audcent did not provide me with legal advice. He provided me with information. There are no rules here with respect to that. However, there is lots of information around.

We have never adopted anything formally, but there is information from the House side, for example, as to what you should or should not do. It is surprising how easily you could get into trouble.

I do not recommend that we proceed until someone deals with it properly. It came out of the blue. We should at least be able to obtain the documentation that is available from the House side, or our side, to put before you as individuals so you can make an appropriate decision as to whether or not you will sign.

Senator Tunney: Thank you very much, Mr. Chairman. I have a big problem with this, like Senator Fairbairn. I suppose that I would have a personal problem if this gets general approval, because as a farmer earning a living, I have duties, not just to myself, but to my industry. For the benefit of all dairy farmers, I will be making intercessions with the Department of Agriculture or the Department of Finance. I would probably benefit by my efforts. If I were not doing that kind of work, I probably would never even have been noticed as a candidate for the Senate.

You do not want someone on this committee who does not have some activities in the agriculture industry. Why would he be here if he were not involved and informed, especially informed?

This does not make any sense to me. At the same time, I would not be averse to making a declaration if I had to make one.

The Chairman: Further discussion?

Senator Fairbairn: I want to make clear that I think conflict of interest is an important issue for people in public life. I was interested in what Senator Oliver was saying about the work that he had done, along with Peter Milliken, on the issue and that there were recommendations that came from it. Those recommendations were put before the Senate and the House, and they fell off the table because of the election.

The matter that we have before us is difficult to understand. First of all, it is difficult to understand the process, pure and simple. I have already talked about that.

C'est d'autant plus étrange que les personnes qui pourraient nous éclairer estiment qu'elles ne sont pas en mesure de nous donner des explications. Je trouve ça bizarre.

Le sénateur Stratton: Nous devrions renvoyer cette question à un autre comité. Le Comité du Règlement et de la procédure, ou un comité du genre, devrait examiner cette question d'un point de vue général.

Le président: Ne siégez-vous pas à ce comité?

Le sénateur Stratton: Oui.

Le sénateur Oliver: Il est coprésident.

Le sénateur Stratton: Permettez-moi de terminer. Mark Audcent ne m'a pas donné d'avis juridique. Il m'a fourni des renseignements. Il n'existe aucune règle sur la question. Cependant, beaucoup d'information existe.

Nous n'avons pas adopté officiellement de règle, mais la Chambre, par exemple, détient des directives sur ce qu'on devrait faire et ne pas faire. Il est étonnant de constater à quel point il est facile de s'attirer des ennuis.

Je recommande de ne pas procéder au vote tant que la question n'aura pas été étudiée correctement. Ce sujet était inattendu. Nous devrions au moins obtenir la documentation provenant de la Chambre ou du Sénat pour que vous puissiez l'étudier et prendre une décision éclairée quant à la signature d'une déclaration.

Le sénateur Tunney: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. À l'instar de le sénateur Fairbairn, cette motion me pose un gros problème. Si elle obtenait l'approbation générale, je suppose qu'elle me poserait un problème personnel, car, en tant qu'agriculteur de métier, j'ai des obligations, non seulement envers moi-même, mais aussi envers mon industrie. Dans l'intérêt de tous les producteurs laitiers, j'interviendrai auprès du ministère de l'Agriculture ou du ministère des Finances. Mes efforts me seront sans doute profitables. Si je ne faisais pas ce genre de travail, je n'aurais probablement jamais été ciblé comme candidat au Sénat.

Une personne qui n'a pas de lien avec l'industrie de l'agriculture ne devrait pas siéger au comité. Pourquoi cette personne y siégerait-elle si elle n'est pas du milieu et qu'elle n'est pas informée, surtout informée?

Cela me paraît insensé. Parallèlement, je serais disposé à effectuer une déclaration le cas échéant.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Fairbairn: Qu'il soit clair que les conflits d'intérêts constituent une question importante pour les titulaires de charge publique. Les explications qu'a données le sénateur Oliver au sujet du travail qu'il a effectué sur la question, conjointement avec Peter Milliken, et des recommandations qui en sont ressorties m'ont intéressée. Ces recommandations ont été présentées au Sénat et à la Chambre, mais leur étude a été abandonnée en raison du déclenchement des élections.

La question dont nous sommes saisis est difficile à comprendre. La façon de procéder tout court est difficile à comprendre. J'en ai déjà parlé.

Senator Stratton said that it might perhaps be an appropriate matter to refer to the Rules Committee, Senator Austin's committee. If a joint committee has produced something on this that was set aside because of an election, is there no way that that can be resubmitted as the basis for a sensible discussion on what process, if any, should be adopted by the Senate?

I do not see the logic in this process. I have no problem personally with the substance. I do not see the logic of having different committees in the Senate conceivably coming up with different results. Where does that get you, and where does that get the Senate? There must be some consistency in how the Senate deals with it. I have never seen the Senate deal with anything on this kind of basis. Am I wrong?

Senator Gill: I would imagine that it is not urgent. Instead of voting for or against, I imagine that we have to have more information and check what we are discussing right now. If it applies to one committee, it should apply to all committees. We must be consistent.

Senator Sparrow: We are talking about rule 94?

The Chairman: Yes.

Senator Sparrow: I do not understand why the Senate would bring in such a broad-based proposal where a committee may make a decision about signing a declaration. In turn, the senator does not have to sign it. The senator makes that decision. The committee cannot force the individual senator to sign. Is that correct?

This rule has been passed by the Senate. It is in the rules. It has gone to Senator Austin's committee, and that was the rule they determined.

It appears to be a case of wanting it to look like something is being done when nothing is being done. That is exactly what I think it is.

I am opposed to signing this at any time.

We change members on committee often, so you sign it for one committee, and then you change it. You may change it for a day. You know what I am saying? Committee members just change so rapidly. Who keeps track of all this?

I have been here a long time, and I have never seen any conflict of interest on the Agriculture Committee. Senators, we all know that if we have an interest, we step aside. Good judgment says we step aside. We do not discuss that issue, and that is true in municipal governments or wherever we go. I think that the rule is there, but I think it is foolish for the committee to decide that we are going to do this and put someone in charge of making sure everyone signs, or at least encouraging them to sign.

You may ask me to sit on the committee for a day to replace someone, and I would sign at that particular time. Subsequently, when I leave the committee, must I sign again another time?

Le sénateur Stratton a déclaré qu'il s'agit d'une question qu'il vaudrait peut-être mieux renvoyer au comité du Règlement et de la procédure, le comité du sénateur Austin. Si un comité mixte a proposé des recommandations qui ont été mises de côté en raison du déclenchement des élections, y a-t-il moyen de les représenter pour qu'elles servent de point de départ à une discussion sensée sur la façon de procéder qui devrait être adoptée par le Sénat, le cas échéant?

Je ne vois pas la logique de cette façon de faire. Je n'ai pas de problème avec le fond, mais je ne crois pas qu'il soit logique que les différents comités du Sénat en viennent à une décision différente. Où cela mènerait-il le Sénat? Il faut une certaine uniformité au sein de notre institution. Je n'ai jamais vu le Sénat aborder une question de cette manière. Ai-je tort?

Le sénateur Gill: J'imagine qu'il n'y a pas d'urgence. Au lieu de voter maintenant, je crois que nous devrions obtenir davantage d'information et étudier la question. Si la règle s'applique à un comité, elle devrait s'appliquer à tous les autres. Nous devons être constants.

Le sénateur Sparrow: Parlons-nous de l'article 94 du Règlement?

Le président: Oui.

Le sénateur Sparrow: Je ne comprends pas pourquoi le Sénat présenterait une proposition générale selon laquelle un comité peut prendre une décision concernant la signature d'une déclaration. D'un autre côté, un sénateur n'est pas obligé d'en signer une. La décision lui appartient. Le comité ne peut pas forcer un sénateur à signer une déclaration. Est-ce exact?

L'article 94 a été adopté par le Sénat. Il figure dans le Règlement. Il a été étudié par le comité du sénateur Austin, et c'est l'article dont il a convenu.

On semble vouloir donner l'impression que l'on fait quelque chose alors que ce n'est pas le cas. C'est exactement ce que je pense.

Je refuserai toujours de signer une déclaration.

La composition des comités change souvent. Une déclaration peut être signée, et peu de temps après la composition du comité risque d'être modifiée. Elle peut être modifiée pour une journée seulement. Vous comprenez ce que je dis? La composition des comités change tellement rapidement. Qui tient le compte de tout cela?

Je siège au Comité de l'agriculture depuis longtemps et je n'ai jamais été témoin de conflits d'intérêts. Tous les sénateurs savent que si nous possédons un intérêt, nous abandonnons le comité. Cela va de soi. Nous nous retirons du dossier, et c'est la même chose au sein des gouvernements municipaux ou ailleurs. L'article existe, mais je crois qu'il est insensé que le comité décide de charger quelqu'un de veiller à ce que tous les membres signent une déclaration ou du moins de les encourager à en signer une.

On pourrait me demander de siéger au comité pour une journée afin de remplacer un membre, et je signerais une déclaration à ce moment-là. Ultérieurement, devrais-je en signer une à nouveau à un autre moment?

There are many issues here. I reviewed it yesterday, and at that time thought I would not sign it anyway. I certainly think that we should leave it alone.

It was mentioned that if one committee signs, all the committees should sign. I agree with that. However, there may be committees, such as the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, where discussions about, for example, the Bank Act could give rise to concern about the individual members of that committee. That concern stems from the same rule that covers committee members who sit on boards of directors. Therefore, on that committee you may, for those hearings, decide to ensure that no senator has a particular interest in it, and have the senator make such a declaration at that point. To make a permanent declaration is a bunch of red tape.

The Chairman: The committee certainly has the power to decide not to invoke the rule.

Senator Tkachuk: As an example, on the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, I threw my declaration in the garbage because I have no conflict of interest. What is the point?

Senator Gill: However, we signed it.

Senator Oliver: I move the matter be deferred.

The Chairman: Have we a seconder?

Senator Fairbairn: To what would we defer it?

Senator Sparrow: That is a negative. We do not have to do anything. We just leave it alone. I suppose the motion would be that we do not consider it at this time.

Senator Fairbairn: I would like to understand the rationale behind this rule that is being put before all the committees. Conceivably, some will agree to comply and others will not. I do not understand why we are unable to obtain an explanation. I have nothing against protecting the Senate and giving all senators the opportunity to protect themselves. Common sense would tell every one of us that we have to do that. However, it seems to me that there is some confusion, and at the very least, someone in control of this area ought to be able to explain to us why we might find ourselves in a patchwork of obligations — a conflict for certain senators on other committees.

Senator Sparrow: The speech given by Senator Austin in the house is clear. Perhaps you did not have a chance to read it, but it is clear in its explanation of the reasoning behind this. You could read it first, and then if it is still not clear, have someone explain it to us

The Chairman: Senator Oliver made a suggestion. It is important to understand that this is much deeper than it appears at first to be. That first look is very important. We should postpone it until we hear further explanations. Are we agreed to that or are there more questions?

Senator Tunney: Did you not make a motion?

De nombreuses questions se posent. J'ai examiné la motion hier et je me suis dis que je ne signerais pas de déclaration. Je crois fermement que nous devrions abandonner le sujet.

La motion disait que si un comité signe une déclaration, tous les comités devraient en signer une. Je suis d'accord. Cependant, dans le cas notamment du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, les discussions à propos de la Loi sur les banques par exemple pourraient susciter des préoccupations au sujet des membres de ce comité. Ces préoccupations proviennent de l'article portant sur les membres de comité qui siègent à des conseils d'administration. Ainsi, on pourrait interdire à un sénateur ayant un intérêt particulier dans le domaine de siéger au comité durant les audiences et lui demander de signer une déclaration propre à cette situation précise. Faire une déclaration permanente est une tracasserie administrative.

Le président: Le comité peut certes décider d'appliquer ou non l'article

Le sénateur Tkachuk: À titre d'exemple, au Comité sénatorial permanent des affaires autochtones, j'ai jeté ma déclaration, car je ne suis pas en conflit d'intérêts. À quoi sert-elle?

Le sénateur Gill: Nous l'avons cependant signée.

Le sénateur Oliver: Je propose que le vote soit reporté.

Le président: Quelqu'un appuie-t-il la motion?

Le sénateur Fairbairn: À quand?

Le sénateur Sparrow: Nous n'avons pas à faire cela. La motion devrait plutôt proposer d'examiner la question à un autre moment.

Le sénateur Fairbairn: J'aimerais comprendre le raisonnement qui sous-tend cette règle qui est présentée à tous les comités. De toute évidence, certains comités l'approuveront et d'autres pas. Je ne comprends pas pourquoi nous sommes incapables d'obtenir une explication. Je n'ai rien contre le fait de protéger le Sénat et de donner à tous les sénateurs la possibilité de se protéger. Le bon sens nous dit que c'est ce que nous devons faire. Cependant, il me semble qu'il y a de la confusion, et, qu'à tout le moins, un responsable du domaine devrait être en mesure de nous expliquer pourquoi nous risquons de nous retrouver avec toute sorte de situations — des sénateurs en conflit d'intérêts au sein de certains comités et des sénateurs qui ne sont pas en conflit d'intérêts au sein d'autres comités.

Le sénateur Sparrow: Le discours qu'a prononcé le sénateur Austin au Sénat est clair. Vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de le lire, mais il explique clairement le raisonnement. Vous pourriez d'abord le lire, et si c'est toujours obscur, nous pourrions demander à quelqu'un de nous donner des explications.

Le président: Le sénateur Oliver a fait une suggestion. Il est important de comprendre que la question est beaucoup plus complexe qu'elle ne semble l'être à première vue. Il est très important de bien la comprendre. Nous devrions en reporter l'étude jusqu'à ce que nous ayons obtenu davantage d'explications. Est-ce d'accord ou y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Tunney: N'avez-vous pas présenté une motion?

Senator Oliver: I moved to defer, but there was no seconder.

Mr. Charbonneau: That is not necessary in committee.

Senator Oliver: I withdraw the motion.

The Chairman: Are we agreed to wait until we learn more about the situation?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I will have the clerk speak to that.

The committee continued in camera.

OTTAWA, Tuesday, May 1, 2001

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 6:16 p.m. to examine international trade in agricultural and agri-food products, and short-term and long-term measures for the health of the agricultural and the agri-food industry in all regions of Canada.

Senator Jack Wiebe (*Deputy Chairman*) in the Chair. [*English*]

The Deputy Chairman: I have been informed that we may now begin. The Senate has approved the necessary motion.

The committee today is fortunate to have before it the Secretary of State (Rural Development) (Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario), the Honourable Andrew Mitchell.

We are looking at, among many other things, the short-term and long-term measures for the health of agricultural and agri-food industry in all regions of Canada. Rural development is certainly one of the areas that we think will play an important role in determining short-term and long-term measures.

Mr. Minister, I am pleased to welcome you and your officials before the committee today. Would you begin by introducing some of the officials that are with you tonight?

Hon. Andy Mitchell, P.C., MP, Secretary of State (Rural Development) (Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee, for the invitation to be here tonight. I appreciate the opportunity to talk about the rural portfolio, to make some opening comments and to answer some questions.

This is Diane Vincent, the Associate Deputy Minister for the Department of Agriculture, and Lynden Johnson, who is the head of the Rural Secretariat within the Department of Agriculture.

Just to clarify the titles a bit, I have two different secretary of stateships. One is rural development and the other is that long title which is in Northern Ontario. Known as FedNor, it is, in essence, the regional development agency that governs Northern Ontario.

Le sénateur Oliver: J'ai proposé de reporter le vote, mais personne n'a appuyé ma motion.

M. Charbonneau: Cela n'est pas nécessaire en comité.

Le sénateur Oliver: Je retire la motion.

Le président: Convenons-nous de reporter l'étude de la question jusqu'à ce que nous en sachions davantage?

Des voix: D'accord.

Le président: Je cède la parole au greffier.

Les travaux du comité se poursuivent à huis clos.

OTTAWA, le mardi 1er mai 2001

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui à 18 h 16 pour étudier le commerce international des produits agricoles et agroalimentaires et les mesures à prendre à court et à long termes pour assurer la santé de l'industrie agricole et agroalimentaire dans toutes les régions du Canada

Le sénateur Jack Wiebe (vice-président) occupe le fauteuil. [Traduction]

Le vice-président: On m'informe que nous pouvons maintenant commencer. Le Sénat a approuvé la motion nécessaire.

Le comité a la chance d'accueillir aujourd'hui le Secrétaire d'État Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le nord de l'Ontario), l'honorable Andrew Mitchell.

Nous étudions, entre autres choses, les mesures à prendre à court terme et à long terme pour assurer la santé du secteur agricole et agroalimentaire dans toutes les régions du Canada. Le développement rural est assurément l'un des domaines qui, à notre avis, jouera un rôle important pour déterminer les mesures à prendre à court et à long termes.

Monsieur le ministre, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue, ainsi qu'à vos collaborateurs, devant le comité aujourd'hui. Voudriez-vous commencer par nous présenter les collaborateurs qui vous accompagnent ce soir?

L'honorable Andy Mitchell, député, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique du nord de l'Ontario): Merci beaucoup monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité de m'avoir invité ce soir. Je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de venir vous parler du portefeuille rural. Je ferai d'abord un bref exposé, après quoi je répondrai à vos questions.

Je vous présente Diane Vincent, sous-ministre déléguée au ministère de l'Agriculture, et Lynden Johnson, qui est le chef du Secrétariat rural au ministère de l'Agriculture.

Je voudrais apporter une précision au sujet de mes titres. J'assume deux portefeuilles différents de secrétaire d'État. Il y a d'abord le développement rural et ensuite ce long titre qui concerne le Nord de l'Ontario. L'organisme est plus connu sous le

By your leave, Mr. Chairman, I will begin an opening presentation.

The Deputy Chairman: Yes, please.

Mr. Mitchell: Thank you for the invitation. It gives me an opportunity to talk about rural Canada and the approach that the government is taking to the issues that impact rural Canada.

Obviously, as members of this committee know, rural Canada is an important part of this country. It represents 95 per cent of our geography. It has 30 per cent of the Canadian population. Fifteen per cent of our gross domestic product is generated in the rural parts of this country. Fourteen per cent of our employment is found there.

I think that it is important to note, Mr. Chairman, that 40 per cent of our exports as a nation are generated from rural Canada, primarily through our natural resources industries, including agriculture, fishing, forestry and mining.

More important, Mr. Chairman, rural Canada is an important part of the social fabric that makes up this nation. It is the historical source of the wealth upon which Canada has been built.

Rural Canada has a set of unique traditions. We believe in rural Canada and we live by a credo of importance of community, importance of neighbours and importance of family. As you mentioned in your opening comments, Mr. Chairman, we need to work hard to ensure the long-term sustainability of our rural communities and of rural Canada.

The current federal government has been preoccupied with its response to the needs of rural Canada for some time. That was first enunciated directly in the Speech from the Throne in 1996, where the government made a very direct and very firm commitment to taking action to ensure the long-term sustainability of rural Canada.

In 1997, stemming from that Speech from the Throne commitment, I had the opportunity then, as Chair of the natural resource committee of the House of Commons, to conduct a study called "Think Rural!" It was an all-party committee. We had an opportunity to travel to all parts of the country. We developed a number of recommendations and suggestions on how government should go about ensuring the sustainability of rural Canada and the industries that support it.

In 1998, the government announced the Canadian Rural Partnership, which is the programming under which I, as the Secretary of State for Rural Development and the Rural Secretariat, operate.

In 1999, the Prime Minister created, for the first time in the federal government, a position in the ministry specifically responsible for rural Canada and for rural development when I was appointed as the Secretary of State for Rural Development on August 4, 1999.

nom de FedNor et il s'agit essentiellement de l'organisme de développement régional qui s'occupe du Nord de l'Ontario.

Avec votre permission, monsieur le président, je suis prêt à commencer mon exposé.

Le vice-président: Je vous en prie.

M. Mitchell: Je vous remercie de m'avoir invité. Cela me donne l'occasion de vous parler du Canada rural et de l'approche que le gouvernement adopte face aux dossiers qui touchent le Canada rural.

Évidemment, les membres du comité n'ignorent pas que le Canada rural est un élément important de notre pays. Il représente 95 p. 100 de notre superficie et compte 30 p. 100 de la population canadienne. Quinze pour cent de notre produit intérieur brut émanent des régions rurales de notre pays. Quatorze pour cent des emplois s'y trouvent.

Je trouve important de signaler, monsieur le président, que 40 p. 100 de nos exportations proviennent du Canada rural, essentiellement de nos secteurs des ressources naturelles, notamment l'agriculture, la pêche, les forêts et les mines.

Et surtout, monsieur le président, le Canada rural est un élément important du tissu social qui constitue notre nation. C'est la source historique de la richesse sur laquelle le Canada a été bâti.

Le Canada rural a de nombreuses traditions qui lui sont propres. Nous croyons au Canada rural et nous croyons à l'importance de la communauté, du bon voisinage et de la famille. Comme vous l'avez dit au début, monsieur le président, nous devons travailler dur pour assurer la viabilité à long terme de nos collectivités rurales et de tout le Canada rural.

Le gouvernement fédéral actuel s'efforce depuis un certain temps de répondre aux besoins du Canada rural. Il a d'abord énoncé directement dans le discours du Trône de 1996, alors que le gouvernement s'était engagé très directement et fermement à prendre des mesures pour assurer la viabilité à long terme du Canada rural.

En 1997, dans la foulée de cet engagement pris dans le discours du Trône, j'ai eu l'occasion, à titre de président du Comité des ressources naturelles de la Chambre des communes, de diriger une étude intitulée: «Tenir compte de la réalité rurale». C'était un comité où tous les partis politiques étaient représentés. Nous avons eu l'occasion de nous rendre dans tous les coins du pays. Nous avons formulé un certain nombre de recommandations et de suggestions sur la façon dont le gouvernement devrait s'y prendre pour assurer la viabilité du Canada rural et des industries qui le soutiennent.

En 1998, le gouvernement a annoncé la création du Partenariat rural canadien, le programme qui sous-tend les activités en tant que Secrétaire d'État au développement rural et celles du Secrétariat rural.

En 1999, le Premier ministre a créé pour la première fois au sein du gouvernement fédéral un poste de ministre responsable du Canada rural et du développement rural, le poste de secrétaire d'État au développement rural auquel il m'a nommé le 4 août 1999.

That position was created as a somewhat different position than we normally have in government. Most of the time, when we organize within the federal government, we tend to do so on a vertical basis. That is, we organize things that deal with industry; Then all things examined will fall under industry. Under health, all the items are health-related, et cetera.

The rural portfolio, however, is not a vertical portfolio but is, rather, a horizontal portfolio. I work across departmental lines. In other words, we try to identify a particular issue, challenge or policy initiative, and then we try to broker the solutions or the responses across departmental lines, regardless of whether an issue fits a specific definition of a particular department.

That government commitment to rural Canada could be seen as well in the February 2000 Budget, in which there were a number of important initiatives involving rural Canada. Community Futures, an entity which operates solely in rural Canada, received a \$90 million increase in its budget at that time. We also had the establishment of the federal-provincial infrastructure program, a portion of which has in fact been designated for the needs of rural Canada. In the Speech from the Throne in 2001, the government again made a commitment to rural Canada and rural Canadians to work with communities to find solutions to the challenges that they face.

A major cornerstone of the government's response to rural Canada is the recognition that the challenges faced by rural Canada and by rural Canadians are indeed different in their nature from the challenges faced by urban Canadians. That difference mandates that we take a different public policy response, one that reflects those particular challenges.

When I speak of those challenges, I speak of such things as geography. Obviously, if you live and work in rural Canada, one of the things you have in great abundance is geography. That is one of the reasons many of us choose to live in rural Canada. That geography means that we have to respond to certain things, such as the delivery of government services, in a very different way from how we may respond in an urban centre which has a very small amount of geography.

For instance, if a government is trying to consolidate bricks and mortar to hold less office space in an urban centre like Vancouver or Toronto, its clients may have to take mass transit, such as the subway, to access the closest departmental outlet. If it does the same thing in a rural context a client may then be 150 or 200 kilometres away from the point of service. Therefore, the approach must be different in a rural context.

There is an issue of population density. We do not have large population densities in rural Canada. That makes a big difference when you are trying to attract investment. For instance, on the Ce poste diffère des postes que l'on retrouve habituellement au sein du gouvernement. La plupart du temps, le gouvernement fédéral a tendance à créer des postes sur une base verticale, c'est-à-dire nous nous organisons selon les secteurs de l'industrie, tous les dossiers étant ensuite examinés selon les secteurs dont ils relèvent. Au ministère de la Santé, tous les dossiers sont liés à la santé, et cetera.

Le portefeuille rural par contre n'est pas un portefeuille vertical. Il s'agit plutôt d'un portefeuille horizontal. Je travaille avec tous les ministères. En d'autres termes, nous identifions d'abord une question, un défi ou une initiative stratégique, puis nous tentons de trouver des solutions ou des réponses auprès de tous les ministères, peu importe qu'une question corresponde à une définition précise d'un ministère donné.

L'engagement du gouvernement à l'égard du Canada rural se retrouve également dans le budget de février 2000, qui contenait un certain nombre d'initiatives importantes concernant le Canada rural. Le Programme de développement des collectivités, programme axé uniquement sur le Canada rural, a vu son budget augmenté de 90 millions de dollars en février 2000. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a créé le programme fédéral-provincial d'infrastructure dont une partie vise en fait à répondre aux besoins du Canada rural. Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement s'est encore une fois engagé devant le Canada rural et les Canadiens des régions rurales à travailler avec les collectivités afin de trouver des solutions aux défis qu'ils doivent relever.

Une importante pierre angulaire de la réponse du gouvernement au Canada rural est qu'il reconnaît que les défis que doivent relever le Canada rural et la population du Canada rural sont effectivement de nature différente de ceux auxquels doivent faire face les Canadiens des régions urbaines. Cette différence exige des pouvoirs publics une attitude différente, une attitude qui reflète ces défis particuliers.

Lorsque je parle de ces défis, je parle de choses telles que la géographique physique. De toute évidence, lorsqu'on vit et qu'on travaille dans les régions rurales, l'une des choses que l'on a en abondance, c'est l'espace. C'est l'une des raisons pour lesquelles un grand nombre d'entre nous choisissent de vivre dans le Canada rural. Cette caractéristique géographique signifie que pour certaines choses, notamment la prestation de services gouvernementaux, notre réponse doit être très différente de celle que nous aurions dans un centre urbain qui n'a pas la même étendue géographique.

Par exemple, si un gouvernement tente de consolider et de réduire l'espace à bureau dans un centre urbain comme Vancouver ou Toronto, ses clients devront peut-être prendre le transport en commun, comme le métro, pour se rendre au comptoir ministériel le plus près. Si le gouvernement fait la même chose dans une région rurale, un client se retrouvera peut-être à 150 ou 200 kilomètres du point de service. Par conséquent, l'approche doit être différente dans un contexte rural.

Il y a la question de la densité de la population. Dans le Canada rural, la population n'est pas très dense. Cela fait une grande différence lorsqu'on tente d'attirer les investissements. Par issue of telecommunications infrastructure, in a large urban centre with a very large marketplace, the private sector may very well, on its own, be willing to make an investment in telecommunications infrastructure because the market size will dictate that it can get a return on that investment quite easily.

That infrastructure is just as important and just as critical in a rural area but, because of the lack of population density and market size, the private sector may not be willing to make the same investment that it was willing to make in an urban centre. Public policy response in that case may require forming a public-private partnership to ensure that infrastructure is developed in our rural areas.

Another unique challenge, an obvious one, is the whole issue of distance from market. Whether it be our natural-resource-based industries, the value-added industries that arise or the industries that service our natural resource industries, small businesses in the rural parts of the country must address the potentially long distances from markets. That distance requires a different type of response than it may in an urban context.

Most of all, when we talk about the unique challenges faced by rural Canadians, we face the fact that most of our economy is based on natural resources. As such, our economy is cyclical in nature. As parliamentarians, we sometimes wish we could repeal the cyclical nature of commodity prices, but the reality is, commodity prices do fluctuate.

That means the economies of our rural areas will fluctuate. That is a different reality from that of a manufacturing-based, technologically-diversified, urban economy, which means that we require a different public policy response to meet that cyclical nature.

Mr. Chairman, in trying to develop approaches to the different types of challenges that we face in rural Canada, there are four specific types of approaches that I believe we must, and do, employ in order to be successful.

The first is something that we call the rural lens. The rural lens is a big part of the mandate that I have as the Secretary of State for Rural Development. Put very simply, it means that, as we try to deal with legislation, as we try to respond to the issues of the day or as we try to formulate regulations, I am responsible in part for ensuring that we act in ways that not only make sense for urban Canada, but that we act in ways that make sense for rural Canada as well.

Just because a solution or an approach works well in Toronto, Vancouver, Calgary or Halifax, that does not necessarily mean it will make sense in our small, rural communities. We say we are applying the rural lens to an issue. We are trying to ensure that, as we bring forward the legislation or the response to the issues of the day, we do so in a way that makes sense for rural Canadians as well.

exemple, en ce qui concerne l'infrastructure des télécommunications, dans un grand centre urbain qui a un marché très important, le secteur privé peut très bien être prêt à lui seul à investir dans une infrastructure de télécommunications car étant donné la taille du marché, il sera possible d'obtenir facilement un rendement sur cet investissement.

Cette infrastructure est tout aussi importante et tout aussi essentielle dans une région rurale mais, étant donné la petite taille du marché et le fait que la population n'est pas très dense, le secteur privé n'est peut-être pas prêt à faire le même investissement que dans un centre urbain. Dans un tel cas, la politique gouvernementale pourrait exiger que l'on forme un partenariat entre les secteurs public et privé afin d'assurer le développement de cette infrastructure dans nos régions rurales.

Un autre défi qui est unique et évident, c'est toute la question de l'éloignement du marché. Qu'il s'agisse de nos industries des ressources naturelles, des industries à valeur ajoutée qui en découlent ou des industries qui desservent le secteur des ressources naturelles, les petites entreprises dans les régions rurales du pays doivent composer avec le problème de leur éloignement des marchés. Cet éloignement exige une réponse différente de celle qui conviendrait à un contexte urbain.

Par-dessus tout, lorsque nous parlons des défis uniques que doivent relever les Canadiens dans les régions rurales, il y a le fait que la majeure partie de notre économie se fonde sur les ressources naturelles. Notre économie est donc de nature cyclique. À titre de parlementaires, nous aimerions parfois pouvoir annuler la nature cyclique du cours des denrées, mais la réalité est que le cours des denrées fluctue.

Cela signifie que les économies de nos régions rurales fluctuent elles aussi. C'est une réalité différente de celle que l'on retrouve dans une économie urbaine qui repose sur l'industrie de la fabrication, diversifiée sur le plan technologique; nous devons donc avoir une politique publique différente qui tient compte de cette nature cyclique.

Monsieur le président, il y a quatre démarches précises que nous devons entreprendre si nous voulons relever avec succès les défis des régions rurales du Canada.

La première démarche consiste à utiliser ce qu'on appelle la lentille rurale et qui constitue une partie importante de mon mandat à titre de secrétaire d'État au développement rural. Simplement dit, cela signifie que lorsque nous tentons d'adopter des mesures législatives, de réagir aux problèmes du jour et de formuler des règlements, je suis responsable en partie de m'assurer que nous agissons d'une façon qui convient non seulement au Canada urbain mais aussi au Canada rural.

Ce n'est pas parce qu'une solution ou une démarche fonctionne bien à Toronto, Vancouver, Calgary ou Halifax qu'elle conviendra à nos petites villes des régions rurales. Nous utilisons donc une lentille rurale en tentant de nous assurer que les mesures législatives et les programmes que nous élaborons en réponse à un problème répondent également aux besoins des Canadiens des régions rurales. The second approach to our response to rural Canada and the needs of rural Canada is that it is absolutely essential that we take a bottom-up and not a top-down approach. By that I mean it needs to be left to communities themselves to be able to develop strategies and the type of approach that they want to take towards sustaining their rural communities.

Part of that is recognition and realization that rural Canada, although it faces many of the same challenges regardless of where you are in rural Canada, is, in itself, not monolithic. The challenges faced by an outport community in Newfoundland are very different from those faced by a mining community in Northern Ontario. They are different again from an agricultural community on the prairies, and different again from a forestry community in British Columbia.

Therefore, as we try to develop strategies for sustainability, we have to recognize that one shoe does not fit all. It is difficult for a politician in Ottawa or in a provincial capital, or a bureaucrat in either of those locations, to be able to design a solution that will work right across the board. That is why we are firm believers in the Rural Secretariat and portfolio for a bottom-up type of process, where communities themselves establish the types of priorities and strategies that they want to take forward.

For that to happen, a third approach must take place, which is that of community capacity-building. It is one thing to tell a community that it should develop the solutions to the challenges that it meets. However, if the community does not have the capacity to develop those solutions, then a bottom-up process does not do much good.

I had a conversation with an individual from an outport in Newfoundland, who said: "You know, Andy, that is all fine and good, but the trouble is, our community does not have the capacity any longer. We had a bank branch and besides the financial services it offered us, the bank manager was involved in all of our economic development initiatives. Several of the employees were involved as well. When our local school closed, not only did we lose education in our community, we lost the human resource capacity that those teachers were providing to the community."

It is important that a community, if it is to take a bottom-up approach, be allowed to approach it that way. To ensure that the community has the capacity to carry that out it is necessary to ensure that the human resources be in place, that the leadership skills are there and that the community is capable of building a consensus about its direction.

Many of us here today have been involved with communities and we know that building community consensus can sometimes be a difficult process. We must ensure that communities can identify their assets and, where they can, make the best use of what exists within the community. We must also ensure that the young people of our communities have the opportunity to develop and view their communities as places where their long-term futures can be made.

La deuxième démarche que nous adoptons pour répondre aux besoins du Canada rural est essentiellement ascendante, plutôt que descendante, c'est-à-dire une démarche qui permet aux gens d'élaborer eux-mêmes les stratégies et les solutions dont ils ont besoin pour assurer la subsistance de leurs collectivités rurales.

Cette démarche consiste en partie à reconnaître que le Canada rural, bien qu'il ait de nombreux défis communs, ne constitue pas un bloc homogène. Les défis que doit relever un petit village de pêche isolé de Terre-Neuve sont très différents de ceux d'une ville minière du nord de l'Ontario, d'une collectivité agricole des Prairies ou encore d'une collectivité forestière de la Colombie-Britannique.

Par conséquent, lorsque nous tentons d'élaborer des stratégies de durabilité, nous devons reconnaître qu'il n'existe pas seulement une solution qui convienne à tous les cas. Il est difficile pour un politicien ou une politicienne ou pour un fonctionnaire d'Ottawa ou d'une capitale provinciale de concevoir une solution qui puisse fonctionner partout. C'est pourquoi au Secrétariat rural nous croyons fermement à une démarche ascendante qui permet aux collectivités d'établir elles-mêmes leurs priorités et leurs stratégies.

Pour que cela puisse être possible, une troisième démarche est nécessaire. Il s'agit du renforcement des capacités des collectivités. C'est une chose de dire à une collectivité qu'elle doit trouver des solutions aux défis qu'elle rencontre. Cependant, si la collectivité n'a pas la capacité de trouver de telles solutions, une démarche ascendante ne sera donc pas très utile.

Je parlais un jour avec un type d'un petit port de pêche à Terre-Neuve qui m'a dit: «Vous savez, Andy, tout cela c'est bien beau, mais le problème c'est que notre collectivité n'a plus la capacité. Nous avions une succursale bancaire et en plus des services financiers qu'elle nous offrait, le directeur de banque participait à toutes nos initiatives de développement économique. Plusieurs des employés participaient eux aussi. Lorsque notre école locale a fermé, non seulement nous avons perdu l'enseignement au sein de notre collectivité, mais nous avons aussi perdu la capacité en ressources humaines que ces enseignants apportaient à la collectivité».

Il est important de permettre à une collectivité d'adopter une démarche ascendante. Afin de s'assurer que la collectivité a la capacité de le faire, il faut veiller à ce que les ressources humaines soient en place, qu'elle ait des compétences de leadership et qu'elle est en mesure d'en arriver à un consensus au sujet de son orientation.

Bon nombre d'entre nous ici aujourd'hui ont travaillé avec des collectivités et nous savons qu'il est parfois difficile d'en arriver à un consensus au sein de la collectivité. Nous devons nous assurer que les collectivités connaissent bien leurs atouts et qu'elles sont en mesure de profiter au maximum de ce qu'elles ont. Nous devons par ailleurs nous assurer que les jeunes ont la possibilité de se perfectionner et considèrent leur collectivité comme un endroit où ils peuvent planifier un avenir à long terme.

That is what community capacity-building is all about.

Beyond that, there is a fourth component. We need to have a bottom-up process that allows communities to chart their own courses and we need to give them the capacity to do that. We need to give the communities the tools with which to carry out their strategies.

That is where senior levels of government, whether they be provincial or federal, have to come in to provide the tools that will allow the communities to pursue their particular objectives.

The federal government has a large number of tools available to assist rural Canadian communities. The Community Futures Program, which I spoke about earlier, is a significant tool. The program is designed to assist communities in developing economic development strategies and community sustainability strategies and it provides access to capital for the communities, which would not be available from the private sector in rural areas. The program has allowed a significant number of small businesses to be established and to survive in communities where good ideas existed but threatened to die "on the vine, for lack of nourishment".

One of the differences between the infrastructure program that has been put forward this time and the previous program is that there is a stipulation in all of the agreements with the provinces that a minimum percentage had to be set aside for the rural parts of those provinces. That stipulation can be read in the agreements that were signed between the federal government and the provinces.

The regional development agencies have, within their mandates and within the scope of their programming, particular initiatives that help rural areas. When ACOA announced its initiative about one year ago, part of that was a \$50 million community fund to allow rural communities to have the types of assistance they need. The Community Access Program, which allows for public access to the Internet, will be an integral part of the sustainability strategies in many rural communities. In other communities, it may not be.

In our Ministry we have a series of pilot projects to assist communities to develop innovative solutions to sustainability. Not only are we assisting the communities themselves in undertaking those pilot projects, but the lessons we learn from that we are able to apply in different communities.

Even though the health file is primarily a provincial responsibility, we have created an Office of Rural Health within the Department of Health. There was a contribution of \$50 million to the Office of Rural Health, so that it could test innovative solutions for the delivery of health care in a rural context. As an example, a little over \$1 million of that funding in Ontario was used to train nurse practitioners to provide services in a rural context. It was an innovative solution for the delivery of health care in a rural context.

Voilà ce que l'on entend par renforcer les capacités de la collectivité.

Il y a ensuite un quatrième élément. La démarche ascendante doit permettre aux collectivités de prendre leur avenir et leur destinée en main et nous devons leur donner la capacité de le faire. Nous devons fournir aux collectivités les outils dont elles ont besoin pour mener à bien leurs stratégies.

C'est là où les instances supérieures, qu'elles soient provinciales ou fédérales, doivent intervenir pour fournir aux collectivités les outils dont elles auront besoin pour atteindre leurs objectifs.

Le gouvernement fédéral dispose d'un large éventail d'outils pour aider les collectivités rurales canadiennes. Le Programme de développement des collectivités dont j'ai parlé précédemment est un outil important. Le programme vise à aider les collectivités à élaborer des stratégies de développement économique et des stratégies de durabilité et donne aux collectivités un accès au capital que le secteur privé n'offre pas dans les régions rurales. Le programme a permis à un nombre important de petites entreprises d'être créées et de survivre dans des collectivités où ce ne sont pas les bonnes idées qui manquaient, mais plutôt le capital nécessaire pour les mener à bien.

L'une des différences entre le programme d'infrastructures qui vient d'être mis en place et le programme précédent, c'est que toutes les ententes avec les provinces stipulent qu'un pourcentage minimum doit être réservé aux régions rurales de ces provinces. Cette stipulation se retrouve dans les ententes qui ont été signées entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Les organismes de développement régional ont, dans le cadre de leur mandat et de leur programme, des initiatives particulières pour aider les régions rurales. Lorsque l'APECA a annoncé son initiative il y a environ un an, il y avait notamment un fonds communautaire de 50 millions de dollars pour aider les collectivités à obtenir l'aide dont elles ont besoin. Le Programme d'accès communautaire, qui permet un accès public à Internet, fera partie intégrante des stratégies de durabilité dans bon nombre de régions rurales. Dans d'autres collectivités, ce ne sera peut-être pas le cas.

Notre ministère a une série de projets pilotes pour aider les collectivités à trouver des solutions novatrices à la durabilité. Non seulement nous aidons les collectivités comme telles à entreprendre ces projets pilotes, mais les leçons que nous en tirons peuvent s'appliquer à d'autres collectivités.

Même si le dossier de la santé relève surtout des provinces, nous avons créé au sein du ministère de la Santé un Bureau de la santé rurale. Il a reçu une contribution de 50 millions de dollars afin de mettre à l'essai des solutions novatrices pour la prestation de soins de santé dans un contexte rural. Par exemple, un peu plus de 1 million de dollars a servi en Ontario à former des infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens à offrir des services dans un contexte rural. C'était une solution novatrice pour la prestation des soins de santé dans un contexte rural.

We work with many validation processes to ensure that our solutions and our methods are being carried out in the way that rural Canadians want. We established, at the beginning of this process, the rural dialogue. I use the word "dialogue" as opposed to the word "consultation" because it conveys two things: That it is an ongoing process, not something that just happens and comes to a stop and that it is a two-way conversation whereby rural Canadians are able to tell us what their priorities are and we are able to tell rural Canadians about what we are doing and the progress that we are making.

Last year, in late August, we had a national world conference. We brought together 500 rural Canadians from across Canada to have these discussions. They in turn had regional or local consultations where some 7,000 rural Canadians were involved. Beyond having the conversations and the meeting in Magog, we brought forward an action plan. The federal government has committed to 54 specific actions that rural Canadians, at that conference, asked us to undertake in terms of moving forward on their agenda.

This year, rather than a national conference, we will have four regional conferences. One conference took place last week in Vernon, British Columbia, one will be in Northern Canada this summer and one will be in Eastern Canada in the fall. That will be followed by another annual national conference in 2002.

Rural Canada is a special place. It is where many of us around this table have had an opportunity to live, to bring up our families and we intrinsically understand how important and special a place that is. We have an obligation, as a federal government, to work with our rural citizens and organizations and other levels of government to ensure the long-term sustainability of our rural communities, and to ensure that the young people of rural Canada consider it a place where they can have a future for themselves and their families.

The Deputy Chairman: Thank you, Minister Mitchell.

Our committee will examine the short term and long-term measures for the health of agriculture in this country. Your department has a difficult task in the months and years ahead. I compliment you. It is rather refreshing to hear about the long-term planning, which is so vital if the rural part of our country is to survive.

Senator Fairbairn: Thank you, Mr. Mitchell. As you are aware, this is the beginning of our study on rural communities and rural life in Canada.

This committee has been working hard in the last few years with trade issues, with the income crisis and with the subsidy wars. Those things get such a lot of publicity and priority that it seemed to many of us that people almost forget that it is not just farms, ranches and the land that is at risk, it is the towns, villages and small communities. The challenge is to bring that into the

Nous travaillons avec un grand nombre de processus de validation afin de nous assurer que nos solutions et nos méthodes sont appliquées comme les Canadiens des régions rurales le veulent. Nous avons établi au début du processus le dialogue rural. J'utilise le mot «dialogue» plutôt que le mot «consultation», parce qu'il signifie deux choses: que c'est un processus continu, au lieu d'un événement qui survient simplement et ensuite prend fin, et deuxièmement, que c'est une conversation à deux sens, ce qui permet aux Canadiens des régions rurales de nous faire part de leurs priorités, tandis que nous pouvons leur parler de ce que nous faisons et des progrès que nous réalisons.

L'an dernier, à la fin d'août, nous avons organisé une conférence rurale nationale. Nous avons réuni 500 Canadiens du milieu rural de toutes les régions du Canada pour y tenir des discussions. Ils ont à leur tour organisé des consultations au niveau régional ou au niveau local, auxquelles ont participé quelque 7 000 Canadiens vivant en milieu rural. Outre ces conversations et la réunion à Magog, nous avons proposé un plan d'action. Le gouvernement fédéral s'est engagé à prendre 54 mesures précises que les Canadiens vivant en milieu rural et réunis à cette conférence nous avaient demandé d'entreprendre afin de faire progresser leur programme.

Cette année, au lieu de tenir une conférence nationale, nous organiserons quatre conférences régionales. L'une de ces conférences a eu lieu la semaine dernière à Vernon, en Colombie-Britannique, une autre aura lieu dans le Nord du Canada cet été et une autre se tiendra dans l'Est du Canada à l'automne. Ces conférences seront suivies d'une autre conférence nationale annuelle en 2002.

Le Canada rural est un endroit spécial. C'est là que nombre d'entre nous ici présents ont eu l'occasion de vivre et d'élever leur famille, et nous comprenons intrinsèquement à quel point c'est un endroit important et spécial. Nous avons une obligation, à titre de gouvernement fédéral, de travailler avec nos citoyens et nos organisations du milieu rural et d'autres paliers de gouvernement pour assurer la durabilité à long terme de nos collectivités rurales, et de faire en sorte que les jeunes Canadiens qui vivent en milieu rural estiment que c'est un endroit où il peut y avoir un avenir pour eux-mêmes et leur famille.

Le vice-président: Merci, monsieur le ministre Mitchell.

Notre comité examinera les mesures à prendre à court terme et à long terme pour assurer la viabilité de l'agriculture au Canada. Votre ministère a une tâche difficile à accomplir dans les mois et dans les années à venir. Je vous félicite. C'est plutôt réconfortant d'entendre parler de la planification à long terme, qui est tellement essentielle à la survie des régions rurales de notre pays.

Le sénateur Fairbairn: Merci, monsieur Mitchell. Comme vous le savez, nous commençons ici notre étude des collectivités rurales et de la vie rurale au Canada.

Notre comité a travaillé dur ces dernières années sur des questions de commerce, ainsi que sur la crise du revenu et sur les guerres de subventions. Ces questions attirent tellement de publicité et prennent une si grande priorité qu'il a semblé à un grand nombre d'entre nous que les gens oubliaient presque que ce ne sont pas seulement des exploitations agricoles, des élevages et

equation and into the public mind of those outside the geography you mentioned at the beginning.

Having heard you tonight, I think you are certainly on the right track. In terms of connecting with rural Canada, before the ministry of state for this position was set up, there was emphasis being put by your colleague, Mr. Goodale, on the notion of using technology in innovative ways, not only to try to connect rural communities but to give the people in them the same kind of opportunity to do business through technology as people would have in downtown Calgary. That goes beyond what we have done in the past.

Effort has been put into this. To what degree has that taken hold? Is it measurable yet in rural Canada? Is it to a degree that we can determine, within towns and communities, that business connections are being set up and that industries may be developing now because of that technological outreach? Sometimes it is hard to find the legs or even the aircraft, as individuals, to get around those areas.

Mr. Mitchell: That is a good point, Senator Fairbairn.

To answer the question about the progress we are making, in some areas of rural Canada there has been fairly substantial progress, particularly in those parts of rural Canada which are adjacent to our large urban centres. We have done a good job in providing some of the technological infrastructure that will allow those rural communities to have access to markets that, ten years ago, before the advent of the Internet, one could have only dreamed about.

That is not the case in large parts of rural Canada. I was in Nunavut last week. That is not only rural Canada, it is also remote Canada. Significant work needs to be done there, as in many places.

One of the commitments that we made, as a government, is that we would have broadband access to all communities in this country by 2004. As a rural secretariat, we have made submissions to the broadband task force that has been developed under the leadership of the Minister of Industry. We have been able to provide our input about the types of steps that must be taken.

We are trying to grapple with that public policy issue of ensuring that we have connectedness to all of Canada. The issues are, in fact, different in rural Canada. As we try to develop the approaches we want to take to achieve that government objective, we may well develop them it in a different way in our rural areas than in our urban areas. That is a good example of an item that is a priority.

I should stipulate that rural Canadians oftentimes tell us that the Internet and access to the Internet is important, but that we should

des terres qui sont en péril, ce sont aussi les villes, villages et petites collectivités. C'est donc un défi que de faire entrer cela dans l'équation et dans l'esprit de ceux qui vivent en dehors des régions géographiques que vous avez mentionnées au début.

Après vous avoir entendu ce soir, je pense que vous êtes certainement sur la bonne voie. Avant la création de votre poste de ministre d'État, votre collègue M. Goodale cherchait à établir des liens avec le Canada rural en mettant l'accent sur l'idée d'utiliser la technologie de manière innovatrice, pas seulement pour relier les collectivités rurales, mais pour donner à leur population le même type de possibilités de faire des affaires grâce à la technologie que c'est le cas pour les gens du centre-ville de Calgary. On allait ainsi plus loin qu'on ne l'avait fait dans le passé.

On y a consacré des efforts. Dans quelle mesure cette initiative a-t-elle fonctionné? Peut-on mesurer déjà son effet dans le Canada rural? Dans quelle mesure pouvons-nous déterminer, dans les villes et collectivités, que des connections commerciales sont établies et que des industries peuvent être en train de s'établir à cause de ce branchement technologique? Il est parfois difficile de trouver les moyens nécessaires, en tant que particuliers, pour visiter ces régions.

M. Mitchell: C'est un bon argument, sénateur Fairbairn.

Pour répondre à la question au sujet des progrès que nous accomplissons, dans certaines régions rurales du Canada il y a eu des progrès assez considérables, en particulier dans les parties du Canada rural adjacentes à nos grands centres urbains. Nous avons assez bien réussi à fournir l'infrastructure technologique qui permettra à ces collectivités d'avoir accès à des marchés auxquels elles ne pouvaient que rêver il y a une dizaine d'années, avant l'avènement d'Internet.

Ce n'est pas le cas dans de grandes parties du Canada rural. Je suis allé au Nunavut la semaine dernière. Ce n'est pas seulement une région rurale du Canada, c'est aussi une région éloignée du Canada. Il y a énormément à faire là-bas, comme dans bien d'autres endroits.

L'un des engagements que nous avons pris en tant que gouvernement, c'est d'assurer à toutes les collectivités du pays l'accès à des services de transmission à larges bandes d'ici 2004. En tant que secrétariat rural, nous avons présenté des mémoires au groupe de travail sur les transmissions à larges bandes, qui a été créé à l'initiative du ministre de l'Industrie. Nous avons pu donner notre opinion sur le genre de mesures qu'il faut prendre.

Nous nous efforçons de trouver des moyens, dans l'intérêt public, de faire en sorte que toutes les régions du Canada sont branchées. Les problèmes sont quand même différents dans le Canada rural. Dans l'élaboration des mesures que nous voulons prendre pour atteindre cet objectif du gouvernement, nous choisirons peut-être pour nos régions rurales des moyens différents de ceux auxquels on a recours dans nos régions urbaines. C'est un bon exemple d'une question qui est une priorité pour nous.

Je devrais préciser que les Canadiens qui vivent en milieu rural nous disent souvent qu'Internet et l'accès à Internet sont des always remember that it is not an end in itself. It is a tool that allows us to do other things.

We have made good progress. There are 5,000 sites now in rural areas of the country which allow for public access to the Internet. We are the first nation in the world to connect all of our schools to the Internet. We have done that in our rural areas. We have made good progress on that.

The digital divide does exist between urban and rural Canada and we have an obligation, as a government, to close that divide and to ensure that rural Canadians have access to the technology and telecommunications infrastructure every bit as much as urban Canadians.

Senator Fairbairn: I gather that the only way to make the kind of connections you want to make, as Minister, is to go on the road to physically meet people to try to gather information and spread ideas through physical presence. A year or so ago there was a great build-up of frustration among all parties in Parliament that somehow the message was not understood at all in urban Canada. Many parliamentarians got together and helped to set up a televised farm concert at the Air Canada Centre in Toronto. It was a terrific event and a great day, and it was on *Newsworld*. Then everything kind of subsided.

I wonder about the degree to which you have the opportunity to flip the coin and talk to urban people to get understanding and, maybe even more so, support for the problems that are on the farm. There is a romantic picture of the farm in many people's minds. It is not that way now. I often think that we take farms for granted in cities and that we do not give them the support that they need. The day that our rural communities and our farms go down is the day that our country is significantly diminished.

Mr. Mitchell: Senator Fairbairn, that is a very good point.

From a communications perspective, there is a substantial amount of work that needs to be done. I think we do a relatively good job within rural Canada itself, but that is almost like preaching to the converted. Most rural Canadians understand the challenges that we talked about. They have their own rural newspapers or newsletters.

I will table a report to Parliament, as I did last year, on the state of rural Canada, probably in September or October of this year, to provide an opportunity to have debate. That tends to engage the rural members of both Houses and rural Canadians.

We do need a better and more comprehensive communications strategy to allow myself and others to speak about rural Canada to urban Canada. As you mentioned, the realities of rural Canada go beyond the romantic vision that some people may have, whether éléments importants, mais que nous devons nous rappeler que ce n'est pas une fin en soi. C'est un outil qui nous permet de faire d'autres choses.

Nous avons fait de bons progrès. Il y a actuellement 5 000 sites dans les régions rurales du pays qui offrent un accès public à Internet. Nous sommes le premier pays du monde à avoir branché toutes ses écoles sur Internet. Nous l'avons fait également dans nos régions rurales. Nous avons fait de bons progrès à cet égard.

Le fossé numérique existe effectivement entre le Canada urbain et le Canada rural, et nous avons l'obligation, en tant que gouvernement, de combler ce fossé et de faire en sorte que les Canadiens vivant en milieu rural aient accès à la technologie et à l'infrastructure des télécommunications tout autant que les Canadiens urbains.

Le sénateur Fairbairn: Si je comprends bien, la seule façon d'établir le genre de connexions que vous voulez, en tant que ministre, c'est d'aller sur place rencontrer les gens en personne pour essayer d'obtenir des informations et de communiquer des idées. Il y a environ un an, on a vu une grande frustration s'installer chez tous les partis au Parlement, parce que le message ne semblait pas du tout être compris dans les secteurs urbains du Canada. De nombreux parlementaires se sont réunis pour aider à l'organisation d'un concert télévisé tenu au Centre Air Canada à Toronto pour sensibiliser la population face au secteur agricole. Ce fut un événement formidable et un grand jour, et le réseau Newsworld a diffusé le concert. Ensuite, il n'y a pratiquement rien eu.

Je me demande dans quelle mesure vous avez la possibilité d'aller parler aux citadins pour les amener à comprendre les problèmes que vivent les agriculteurs, et ce qui est peut-être encore plus important, à leur donner leur appui. Beaucoup de gens ont à l'esprit une image romantique de la ferme. Ce n'est pas la réalité actuellement. Je pense souvent que dans les villes, on trouve tout naturel qu'il y ait des fermes et on ne leur accorde pas l'appui dont elles ont besoin. Le jour où nos collectivités rurales et nos fermes disparaîtront est le jour où notre pays se retrouvera considérablement diminué.

M. Mitchell: Sénateur Fairbairn, vous présentez un très bon argument.

En ce qui concerne les communications, il y a encore beaucoup de travail à faire. Je pense que nous réussissons relativement bien dans le Canada rural, mais c'est presque comme si nous prêchions pour des convertis. La plupart des Canadiens vivant en milieu rural comprennent les défis dont nous avons parlé. Ils ont leurs propres journaux ou leurs propres bulletins ruraux.

Je déposerai un rapport au Parlement, comme je l'ai fait l'an dernier, sur l'état du Canada rural, probablement en septembre ou en octobre, afin qu'on puisse avoir un débat sur la question. Un tel rapport suscite généralement des discussions entre les membres des deux Chambres qui représentent des régions rurales et les Canadiens vivant en milieu rural.

Nous avons besoin d'une meilleure stratégie de communication, une stratégie plus complète qui nous permette, à moi et à d'autres, de parler du Canada rural au Canada urbain. Comme vous l'avez mentionné, la situation réelle du Canada rural dépasse de loin la that has to do with agriculture or any of our other natural resource industries. It is important, when I talk about the challenges faced by rural Canada, that urban Canadians understand them.

When we deal with legislation in the Senate or in the House of Commons, if we want to apply that legislation differently in rural areas, or if our response to the economies of our rural areas is different from that in an urban context, we do so because there are very strong public policy reasons. These have to do with different economy types, not with trying to do something that is untoward or not a good use of public dollars. Our response to rural Canada and the economies of rural Canada is simply based on the fact that the realities of those economies are different from the realities of urban Canada.

Oftentimes we see, in the media and elsewhere, criticism simply because we take a different approach. That criticism sometimes misses the reason for taking a different approach when the reality is different.

You said it quite well. You had that opportunity at the Air Canada Centre. We need to do that on an ongoing basis to get that message to all Canadians.

Senator Tkachuk: You talked about the commitment of the government to rural Canada. To clarify for the people who may be watching, is there a department of rural development?

Mr. Mitchell: No. Within the Department of Agriculture there is a Rural Secretariat. The mandate of the Rural Secretariat is to work, on a horizontal basis, across departmental lines. For instance, if you are trying to deal with the issue of delivering service, because of the wide geographic area, the solution to that does not rest within a single department. It rests across horizontal lines.

If I want to ensure that services will be delivered, I will ensure that HRDC services are delivered that way, as are those of Agriculture and Agri-food, NRCan and Fisheries and Oceans. I want to ensure that all of those departments are on side with an initiative that will see a more effective delivery of services.

Senator Tkachuk: Is the greatest crisis in rural Canada that you cannot visit a government office?

Mr. Mitchell: That is just an example. There are many different issues involved. I talked about trying to attract investment when there is a small market base or a lack of population density. I talked about the issue of the cyclical nature of our economies. When commodity prices fluctuate, they have an impact on the industry and an impact on the communities that depend on that industry.

Those are the types of issue that we face as rural Canadians. Solutions need to be dealt with across departmental lines.

vision romantique que certains peuvent en avoir, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de toute autre industrie fondée sur les ressources naturelles. Il est important, lorsque je parle des défis auxquels fait face le Canada rural, que les Canadiens des villes les comprennent.

Lorsque nous étudions des mesures législatives au Sénat ou à la Chambre des communes, si nous voulons appliquer différemment une mesure aux régions rurales, ou si notre réaction face à l'économie de nos régions rurales est différente de ce qu'elle est dans un contexte urbain, c'est parce qu'il y a des motifs très importants de politique générale. C'est parce qu'il s'agit de types différents d'économie, et non pas parce que nous essayons de faire quelque chose de mal ou que nous ne voulons pas faire un bon usage des deniers publics. Notre réaction face au Canada rural et aux problèmes économiques de ces régions est simplement fondée sur le fait que les réalités économiques y sont différentes de celles du Canada urbain.

Nous voyons souvent, dans les médias et ailleurs, critiquer notre approche simplement parce qu'elle est différente. Quelqu'un qui formule ces critiques ne comprend pas parfois la raison pour laquelle nous adoptons une approche différente quand la réalité est différente.

Vous l'avez très bien dit. Vous avez eu cette occasion au Centre Air Canada. Nous devons organiser régulièrement des événements de cette sorte afin de faire passer ce message à tous les Canadiens.

Le sénateur Tkachuk: Vous avez parlé de l'engagement du gouvernement envers le Canada rural. Pour la gouverne de ceux qui nous regardent, existe-t-il un ministère du Développement rural?

M. Mitchell: Non. Au sein du ministère de l'Agriculture, il y a un secrétariat rural. Le mandat du secrétariat rural est de travailler, sur une base horizontale, avec d'autres ministères. Lorsqu'il s'agit, par exemple, de la question de la prestation de services, qui pose des problèmes à cause de la vaste étendue géographique, la solution ne relève pas d'un seul ministère. Elle doit venir de plusieurs ministères.

Si je veux faire en sorte que les services soient fournis, je dois m'en assurer auprès de DRHC, ainsi qu'auprès d'Agriculture et Agroalimentaire, Ressources naturelles Canada et Pêches et Océans. Je veux m'assurer que tous ces ministères ont adopté une initiative qui permettra une prestation plus efficace des services.

Le sénateur Tkachuk: La plus grande crise à laquelle fait face le Canada rural ne vient-elle pas de ce qu'on ne peut pas se rendre à un bureau du gouvernement?

M. Mitchell: Ce n'est qu'un exemple. Il y a de nombreux autres problèmes. J'ai parlé d'essayer d'attirer des investissements là où le marché est réduit et la population peu dense. J'ai parlé de la nature cyclique de nos économies. Lorsque les prix des denrées fluctuent, ils ont une incidence sur l'industrie et sur les collectivités qui dépendent de cette industrie.

Ce sont les types de problèmes auxquels nous faisons face en tant que Canadiens vivant dans un milieu rural. Les solutions doivent provenir de plusieurs ministères.

Let us consider the issue of commodity prices. It is a big and important issue in agriculture. Fluctuating commodity prices are also a big issue for mining and forestry, and even for fisheries. When we develop strategic approaches to dealing with fluctuating commodity prices, we should not just deal with agriculture fluctuations, we must do it in general with natural resource-based industries, all of which are subject to fluctuation due to commodity prices.

Senator Tkachuk: The price of gold goes up and down. Are you not concerned about that? What do you do when it fluctuates?

Mr. Mitchell: There are a number of things that could be done. We want to work with communities to diversify their economic bases so that when there is a downturn in their primary industry, there are other industries that will support them through the bottom part of the cycle. We may want to work with them, for instance in a mining industry, to lengthen the amount of time that a mine will continue to be viable.

We both know that if you open a mine, it will eventually close. However, maximizing the ore body may be something that you want to do in that particular community. You may want to try to bring down the cost of extraction, the cost of mining it. I do not have the exact numbers in front of me, but the actual cost of developing the tar sands, of converting that into oil, has dropped substantially. That is an example where we helped to sustain the community.

There are a number of approaches. I am not suggesting that when prices go down, we should subsidize mining companies. However, there are many things that could be done by the approach that we take..

It is not the mining company per se that our public policy is directed toward; it is ensuring the communities that industry supports are sustainable. That means, ensuring that the community has its economy as diversified as possible and that things are designed in a way that maximizes the particular resource that a community may have.

In one case in which I was personally involved, a mining community's life as a mining community came to an end because the ore body was no longer sufficient — in Elliot Lake in Northern Ontario. We worked, as governments, with that community to transform it. It changed from being a uranium mining community, to being a retirement community in Northern Ontario. The community is now a different community, but it continues to have roughly the same population.

I remember well, because I lived there at the time, that a lot of people said that the end of the mine would be the end of Elliot Lake. That is, in fact, not what happened. That community was sustained into the future through a unique solution that probably would not work in many other places. It worked there because the

Parlons de la question du prix des denrées. C'est une question particulièrement importante en agriculture. La fluctuation des prix des produits de base est également très importante pour les secteurs minier et forestier, et même pour les pêches. Lorsque nous élaborons des approches stratégiques pour contrer la fluctuation des prix des produits de base, nous ne devrions pas nous occuper seulement des fluctuations dans le secteur agricole, nous devons nous en occuper pour toutes les industries axées sur les ressources naturelles, car elles sont toutes assujetties à des fluctuations en raison du changement des prix des produits de base.

Le sénateur Tkachuk: Le prix de l'or varie régulièrement. Cela vous préoccupe-t-il? Que faites-vous quand le prix fluctue?

M. Mitchell: Il y a un certain nombre de choses qu'on peut faire. Nous voulons travailler avec les collectivités à la diversification de leur bases économiques, afin qu'en cas de baisse dans leur industrie primaire, elles aient d'autres industries pour les soutenir pendant la phase descendante du cycle. Nous chercherons peut-être à travailler avec ces collectivités, par exemple dans le cas d'une industrie minière, afin de prolonger la période pendant laquelle une mine continuera d'être viable.

Nous savons tous les deux que si l'on ouvre une mine, elle fermera un jour. Cependant, on voudra peut-être maximiser le corps minéralisé pour aider la collectivité en question. On voudra peut-être essayer de réduire les coûts d'extraction, les coûts d'exploitation du gisement. Je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux, mais le coût réel de l'exploitation des sables bitumineux, de la conversion du bitume en pétrole, a diminué considérablement. C'est un exemple d'aide que nous pouvons apporter pour soutenir la collectivité.

Un certain nombre d'approches sont possibles. Je ne dis pas que lorsque les prix baissent, nous devrions subventionner les compagnies minières. Cependant, il y a bien des choses que nous pouvons faire grâce à l'approche que nous adoptons.

Ce n'est pas l'entreprise minière comme telle que notre politique vise, elle est plutôt destinée à assurer la viabilité des collectivités qui dépendent de cette industrie. Cela signifie que nous ferons en sorte que la collectivité diversifie autant que possible son économie et qu'on agisse de manière à maximiser la ressource dont dispose une collectivité.

Dans un cas où je suis personnellement intervenu, la vie d'une collectivité minière en tant que telle a cessé parce que le corps minéralisé ne suffisait plus — je veux parler d'Elliot Lake dans le Nord de l'Ontario. Nous avons travaillé avec cette collectivité, en tant que gouvernement, pour la transformer. De collectivité qui dépendait de l'exploitation d'un gisement d'uranium, elle est devenue une collectivité de retraités dans le Nord de l'Ontario. C'est maintenant une collectivité différente, mais elle continue d'avoir à peu près la même population.

Je m'en souviens bien, parce que je vivais là à cette époque et beaucoup de gens disaient que la fermeture de la mine entraînerait la fin d'Elliot Lake. Ce n'est pas ce qui s'est produit en réalité. Cette collectivité a assuré son avenir en trouvant une solution unique qui ne fonctionnerait probablement pas à bien d'autres community asked itself what asset it had. People wondered, when the mine closed, what asset they had.

It was easy to consider. There was row after row of empty houses. It was easy to go down to Southern Ontario and convince people to sell their \$300,000 houses, put \$270,000 in the bank and collect the interest from that, plus their pensions. Most of the people who moved up to that community had more disposable income than they had had in their lives before that.

Senator Tkachuk: This is all very good. There are hundreds of communities all over Canada that are slowly dying, that are trying to save themselves. There is no question about that.

Let us talk about what your commitment was in this book. Is the Department of Agriculture and Agri-food's budget less today than it was several years ago? The Minister of Finance bragged that it was.

Mr. Mitchell: Is it less than several years ago? Probably not. If you go back far enough to program review, all of the departments experienced a rationalization. The previous government had left us with a \$42 billion deficit. It was important to deal with that.

Senator Tkachuk: Were health care and education costs cut by the federal government in its transfer payments to the provincial governments? Let us talk about real things in rural Saskatchewan, rural Alberta, or rural Manitoba. Are there not hospitals, schools, and an infrastructure, so that communities can survive?

Surely the government is not taking credit for the initiative of a town that gets itself together after a mine or the Department of Rural Development closes. What has that to do with it?

Mr. Mitchell: The Department of Rural Development did not exist when Elliot Lake sustained itself. I was in government at the time. I was part of that process as a member of that community. Many of my beliefs in the importance of a bottom-up driven process and the importance of working on rural development, from the perspective of sustaining communities, were not learned here in Ottawa. They were not learned through interactions with departments of government. They were learned by understanding what happens on the ground, and what happens when real people confront real problems and come up with real solutions.

You are right, we can bury our heads in the sand and say, "Woe are we. There is no possibility, the problems are too many, and we cannot possibly deal with this." One could take that approach, but I do not. I believe that there is a future for rural Canada and rural Canadians.

That requires a multidisciplined approach. It requires money. When I talk about having tools, that is money. However, it goes far beyond that. If you do not have communities that have the

endroits. Cette solution a réussi là-bas parce que la collectivité s'est demandé de quel atout elle disposait. Les gens se sont demandé quel atout ils avaient lorsque la mine a fermé.

C'était facile à voir. Il y avait des rangées de maisons vides. Il a été facile d'aller dans le sud de l'Ontario et de convaincre des gens de vendre leur maison de 300 000 \$, de mettre 270 000 \$ à la banque pour en retirer les intérêts, en plus de recevoir leur pension. La plupart des gens qui sont allés vivre dans cette collectivité avaient un revenu disponible plus élevé que celui qu'ils avaient auparavant dans leur vie.

Le sénateur Tkachuk: C'est très bien, mais il y a des centaines de collectivités un peu partout au Canada qui sont en train de mourir lentement et qui essaient de se sauver. C'est certain

Parlons de l'engagement que vous avez pris, d'après ce livre. Le budget du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est-il aujourd'hui inférieur à ce qu'il était il y a plusieurs années? Le ministre des Finances s'en est vanté.

M. Mitchell: Est-il inférieur à ce qu'il était il y a plusieurs années? Probablement pas. Si vous remontez aussi loin qu'à l'époque de l'examen des programmes, vous verrez que tous les ministères ont vécu une rationalisation. Le gouvernement précédent nous avait légué un déficit de 42 milliards de dollars. Il était important de nous occuper de ce problème.

Le sénateur Tkachuk: Lorsque le gouvernement fédéral a réduit ses paiements de transfert aux gouvernements provinciaux, a-t-il réduit ses dépenses en matière de soins de santé et d'éducation? Parlons de choses concrètes qui concernent les secteurs ruraux de la Saskatchewan, de l'Alberta ou du Manitoba. N'y a-t-il pas des hôpitaux, des écoles et une infrastructure qui permettent à ces collectivités de survivre?

Le gouvernement ne s'attribue certainement pas le mérite, lorsqu'une ville prend l'initiative de se reprendre en main après la fermeture d'une mine ou du ministère du Développement rural. Quel est le lien entre les deux?

M. Mitchell: Le ministère du Développement rural n'existait pas lorsque la collectivité d'Elliot Lake a réussi à se maintenir en vie. Je faisais partie du gouvernement à ce moment-là. J'ai participé au processus en tant que membre de cette collectivité. Je crois à l'importance d'un processus généré par la base et à l'importance de travailler au développement rural, dans le but de maintenir en vie les collectivités, mais ce n'est pas une chose que j'ai apprise ici à Ottawa. Je n'ai pas appris cela au cours de mes interactions avec des ministères, je l'ai plutôt appris en comprenant ce qui se passe sur le terrain et ce qui se passe lorsque des personnes réelles font face à des problèmes concrets et trouvent des solutions concrètes.

Vous avez raison de dire que nous pouvons nous enfouir la tête dans le sable en geignant: «Malheur à nous. Il n'y a rien à faire; les problèmes sont trop nombreux; nous n'en viendrons jamais à bout». Certains réagiraient ainsi, mais je n'en suis pas. Je crois en l'avenir du Canada rural et des Canadiens qui y habitent.

Il faut privilégier une approche multidisciplinaire. Il faut de l'argent. Quand je parle d'instruments, c'est à l'argent que je pense. Toutefois, il faut beaucoup plus que cela. Si les collectivités

capacity to undertake initiatives so that they can survive, all the money in the world will not help. If you do not understand that the problems which rural Canadians face are unique, that they are different from the challenges faced by urban communities, then all the money in the world will not help you.

The Rural Secretariat, through our horizontal process of working across governmental lines and with all departments, in my mind, is a positive and useful way to address the problems that rural Canada and rural Canadian communities face.

Senator Tkachuk: I grew up in a rural area, so I can speak as forcefully as anybody about the problems of a particular province, for example, Saskatchewan. I am sure that there are problems wherever there is declining income. In Saskatchewan, there is declining income due to declining grain prices.

However, I take issue with the fact that, when I look through this book, I see government departments that are only doing their job. They are not doing anything extra. We are supposed to be providing service to rural Canada and rural Saskatchewan just as we would to the cities of Saskatoon or Toronto. Surely that is part of government responsibility. These areas contribute to a tax base and in return, should get something back.

I was hoping that when we came here today we would have a little more serious thought about how we are going to solve some of the problems in rural Canada. How do we fix the problem of not having doctors in small town Saskatchewan? How do we fix not having medical professionals there and not having hospitals accessible?

One must drive all the way to Saskatoon. That is 300 miles from Hudson Bay. It is issues like that that are important, not whether a government office operates in Hudson Bay. No one cares about that. People will drive that distance.

Mr. Mitchell: Let me give you some examples, if you want to deal with the health care file very directly. We have the CHIP program which provides assistance for patients in rural, remote communities. A patient could have an ultrasound done without having to travel. The image is transmitted to a doctor who is hundreds or thousands of miles away. A diagnosis can be made on that patient, who otherwise would have had to travel hundreds of kilometres.

Earlier I gave you a very specific example of how that is done. Nurse practitioners could be provided with specific training in rural health and the needs of rural Canadians. We could ensure that they have the opportunity to provide some of the primary care that otherwise might have had to be done by a general practitioner.

I will give you a good recent example. I may not be known for giving a lot of credit to the provincial government in Ontario, but I will in this case. The federal government helped to fund a plan to put together a medical school in Northern Ontario with the mandate of teaching rural and remote medicine. That is a very

n'ont pas les moyens de lancer des initiatives pour assurer leur propre survie, tout l'argent du monde ne servira à rien. Si vous ne comprenez pas que les problèmes auxquels se heurtent les Canadiens des régions rurales sont uniques, et bien différents de ceux qu'affrontent les collectivités urbaines, alors tout l'argent du monde ne servira à rien.

Le Secrétariat rural traite de façon horizontale les dossiers qui intéressent tous les ministères, et c'est, à mes yeux, une façon positive et utile de chercher des solutions aux problèmes auxquels se heurtent les collectivités rurales et le Canada rural.

Le sénateur Tkachuk: J'ai été élevé dans une région rurale et je peux m'exprimer avec autant de conviction que quiconque sur les problèmes d'une province donnée, la Saskatchewan, par exemple. Je suis convaincu que les problèmes surviennent lorsqu'il y a diminution du revenu. En Saskatchewan, le revenu régresse en raison de la baisse du cours des céréales.

Toutefois, quand je parcours cette publication, je me hérisse de voir que les ministères ne font que leur travail. Ils ne font rien de plus. Nous sommes censés assurer au Canada rural et aux régions rurales de la Saskatchewan les services que nous assurons aux villes comme Saskatoon ou Toronto. C'est sûrement l'une des responsabilités du gouvernement. Ces régions paient de l'impôt et devraient, en contrepartie, obtenir des services.

J'espérais qu'en nous réunissant aujourd'hui, nous aurions des idées un peu plus claires sur la façon de régler certains des problèmes du Canada rural. Comment allons-nous régler le problème de la pénurie de médecins dans les petites localités de la Saskatchewan? Comment allons-nous régler le problème de la pénurie de médecins spécialistes et du manque d'accès aux hôpitaux?

Il faut se rendre en voiture jusqu'à Saskatoon. C'est à 300 milles de la baie d'Hudson. Voilà les questions qui importent, plutôt que de savoir s'il y a un bureau du gouvernement à la baie d'Hudson. Cela n'intéresse personne. Les gens parcoureront cette distance.

M. Mitchell: Si vous voulez aborder directement le dossier des soins de santé, permettez-moi de vous donner quelques exemples. Nous avons le Programme des partenariats pour l'infrastructure canadienne de la santé qui apporte de l'aide aux patients des collectivités rurales et éloignées. Un patient pourrait se faire faire un ultrason sans avoir à se déplacer. L'image est transmise à un médecin à des centaines ou à des milliers de kilomètres de distance. Le diagnostic peut être posé sans que le patient n'ait à faire un voyage de plusieurs centaines de kilomètres.

Je vous ai donné plus tôt un exemple très précis de la façon de procéder. On pourrait donner aux infirmières praticiennes une formation adaptée aux besoins des régions rurales. Nous pouvons les former pour qu'elles puissent dispenser les soins primaires qui autrement devraient l'être par un généraliste.

Je vais vous donner un excellent exemple plus récent. Je n'ai pas pour habitude de louanger le gouvernement provincial de l'Ontario, mais je vais le faire dans ce cas-ci. Le gouvernement fédéral a aidé à financer une école de médecine dans le nord de l'Ontario dont le mandat est d'enseigner la médecine adaptée aux

concrete example of how to deal with doctor shortages in our rural areas.

You ask whether there are specific things being done. Yes, there are. From my perspective, as the federal government makes commitments to work with the provinces, because health care is a joint responsibility, I would ensure that we do not forget that we must deal with issues in a way that makes sense for rural Canadians.

What does that mean? It means, the nurse practitioner's program. It means, a medical school that will deal with rural issues. It means, using technology so that patients do not have to travel 300 kilometres, that a technician can deal with a patient several kilometres from home and that the diagnosis can be made thousands of miles away.

There are real, concrete solutions, senator, that are on the ground and are being developed to deal with the challenges that rural Canadian communities face.

[Translation]

Senator Gill: For about 40 years now, I have seen towns popping up in the North, where most of the rural and remote regions are. The towns come up like mushrooms, depending on what people in the South, entrepreneurs and industrialists need. But when the mines close, the people in those towns are left with nothing, because they have no other resources. If they were marginalized before the mines closed, they are even more marginalized after. I have seen that going on for many years now.

I like the expression you use: the rural lens. It demonstrates the spirit in which you want to approach this, taking into consideration the residents' perception on the development of their rural or remote region. Those are the people who are truly aware of their area's potential, environment and resources, since they have been living there for generations. That is how we can achieve common-sense and sound development.

I support the government in its efforts to work with the towns' people in order to help them create programs designed by them, for them.

Will the government also make an effort to bring together the people of rural and remote regions with the people who create jobs? For example, by closing down the mine, the president of Iron Ore killed the town of Schefferville, and left Schefferville residents high and dry.

Is the government planning any measures to help business people and industries understand these problems?

[English]

Mr. Mitchell: I think that you make a good point, Senator.

For rural development to be most successful and for it to have a positive impact, partnerships are required. It requires bringing a number of different components to the table. The federal government is one of those partners. The provincial or the

régions rurales et éloignées. Voilà un exemple très concret pour pallier à la pénurie de médecins en région rurale.

Vous avez demandé si nous prenons des mesures très concrètes. Oui. Le gouvernement lance des initiatives de concert avec les provinces, puisque la santé est un domaine de compétence partagée et, pour ma part, je veille à ce que les solutions soient adaptées à la réalité des Canadiens vivant en milieu rural.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie, le programme des infirmières praticiennes. Cela signifie, une école de médecine qui s'intéressera plus particulièrement aux problèmes des régions rurales. Cela signifie, l'utilisation de technologies grâce auxquelles les patients n'ont pas à parcourir 300 kilomètres pour se faire soigner parce qu'un technicien peut faire les tests à distance et le diagnostic peut être établi par quelqu'un à mille kilomètres de distance

Il y a, sénateur, des solutions très concrètes qui existent ou qui sont en voie d'élaboration et nous permettront d'aider les Canadiens des collectivités rurales à apporter des solutions aux problèmes que vivent les populations rurales.

[Français]

Le sénateur Gill: Depuis une quarantaine d'années, je vois surgir des villes dans le Nord, là où se retrouvent la majorité des régions rurales ou isolées. Ces villes poussent comme des champignons selons les besoins des gens du Sud, entrepreneurs, industriels ou autres. Mais lorsque les mines ferment, les habitants de ces villes, n'ayant d'autres ressources, se retrouvent devant rien. S'ils étaient marginalisés avant, ils le sont encore plus après. Je vois cela depuis longtemps.

J'aime beaucoup l'expression que vous utilisez: la lentille rurale. Elle démontre l'esprit dans lequel vous voulez vous engager, c'est-à-dire en tenant compte de la perception des habitants eux-mêmes du développement de leur région rurale ou éloignée. Ce sont ces personnes qui connaissent vraiment le potentiel de leur territoire, son environnement et ses ressources, parce qu'ils l'habitent depuis des générations. C'est de cette façon qu'on a des chances d'avoir un développement qui a du sens.

J'appuie le gouvernement dans ses efforts d'encadrer ces citoyens afin que de concert avec eux, il crée des programmes conçus par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

Le gouvernement fera-t-il des efforts également pour rapprocher les habitants des régions rurales ou isolées avec ceux qui créent de l'emploi? Par exemple, le président de la compagnie Iron Ore, en fermant la mine, a entraîné la mort de la ville de Schefferville, et ses habitants sont restés en plan.

Le gouvernement prévoit-il des moyens de sensibiliser les entrepreneurs et les industriels à cet état de choses?

[Traduction]

M. Mitchell: C'est là un excellent commentaire, sénateur.

Pour que les initiatives de développement rural soient fructueuses et donnent des résultats positifs, il faut des partenariats. Il faut réunir tous les partenaires sociaux autour d'une même table. Le gouvernement fédéral est l'un de ces territorial government, depending on the jurisdiction, is one of those partners. The private sector is a critical partner in many of the initiatives that will be undertaken.

For instance, the development of the telecommunications infrastructure will involve the private sector, in one form or another, to provide that kind of infrastructure. When we consider the Canada-Ontario or the Canada-whatever provincial infrastructure program, it allows for that fourth partner, the private sector, to come on board.

Most natural resource communities, particularly mining communities, work toward developing the strategies I talked about in terms of maximizing the ore body, lowering the cost of production and ensuring that a mine's sustainability can be lengthened. That, by its very nature, requires a partnership with the industry itself. In some cases the industry will be the primary partner.

[Translation]

Senator Gill: A little earlier, you said that 95% of Canada's territory consisted of rural and remote regions. This means that our resources, which represent 40% of our exports, come primarily from those rural regions.

Is there some kind of information program to help people from major cities understand this? We have to promote and protect those regions.

[English]

Mr. Mitchell: To answer your question, we have applied to do just that, to make the point publicly through a variety of vehicles. We have supported organizations that try to do that as well.

However, I will be honest with you, Senator. I think that we need to do a better job in communicating that to all Canadians, so they have a better understanding of some of those things that we have been talking about here tonight.

Senator LeBreton: Thank you, Minister.

For clarification, how many people are in your Secretariat within the government?

Mr. Mitchell: We have a staff of 74.

Senator LeBreton: What is the annual budget of the Secretariat?

Mr. Mitchell: The budget is about \$10 million.

Senator LeBreton: You talk about rural Canada. We have spent a lot of time tonight talking about resources and mining. Do you operate primarily from the Department of Agriculture?

Mr. Mitchell: That is where the Rural Secretariat is housed, yes.

Senator LeBreton: Because you are housed in the Department of Agriculture, is it fair to say that a certain percentage of your time, therefore, is devoted more to agricultural issues? If that is the case, what percentage of your time, in terms of your

partenaires. Le gouvernement provincial ou territorial, selon le cas, est l'un de ces partenaires. Le secteur privé est un partenaire des plus importants dans le cadre de nombreuses initiatives projetées.

Par exemple, le secteur privé devra participer, d'une façon ou d'une autre, à la construction de l'infrastructure des télécommunications. Le secteur privé est le quatrième partenaire dans les programmes d'infrastructure Canada-Ontario ou Canada-telle autre province.

La plupart des collectivités qui dépendent des ressources naturelles, particulièrement les collectivités minières, tentent d'élaborer des stratégies comme celles dont j'ai parlé où l'on tente de tirer le maximum d'un gisement en réduisant les coûts de production afin de prolonger autant que possible la durée d'exploitation de la mine. Il faut pour cela un partenariat avec le secteur industriel lui-même. Dans certain cas, le secteur privé est le partenaire principal.

[Français]

Le sénateur Gill: Vous avez mentionné tantôt que 95 p. 100 du territoire canadien était situé en régions rurales ou éloignées. Nos ressources proviennent donc principalement de ces régions rurales qui représentent 40 p. 100 des exportations.

Existe-t-il un programme d'information pour sensibiliser les gens des grandes villes à cette réalité, car on doit privilégier et protéger ces régions.

[Traduction]

M. Mitchell: C'est exactement ce que nous avons fait, pour informer le public par divers moyens. Nous avons aussi appuyé les organisations qui travaillent dans le même sens.

Toutefois, je vais être honnête, sénateur. Je crois que nous devons améliorer énormément la communication avec les Canadiens afin qu'ils comprennent mieux certains des enjeux dont nous avons parlé ici ce soir.

Le sénateur LeBreton: Merci, monsieur le ministre.

Pouvez-vous me dire combien de fonctionnaires compte votre secrétariat?

M. Mitchell: Nous avons 74 employés.

Le sénateur LeBreton: Quel est le budget annuel du secrétariat?

M. Mitchell: Le budget est d'environ 10 millions de dollars.

Le sénateur LeBreton: Vous parlez du Canada rural. Nous avons ce soir parlé longuement des ressources naturelles et du secteur minier. Êtes-vous rattaché principalement au ministère de l'Agriculture?

M. Mitchell: Le Secrétariat rural y est rattaché, oui.

Le sénateur LeBreton: Puisque vous êtes rattaché au ministre de l'Agriculture, serait-ce faux de dire qu'un certain pourcentage de votre temps est consacré plutôt au dossier agricole? Si c'est le cas, quel pourcentage de votre temps, de vos activités day-to-day work activity, is spent on agricultural issues versus forestry and mining?

Mr. Mitchell: Senator, the question does not lend itself to the type of role that I play because I do not spend time particularly on agriculture or particularly on mining or forestry. I spend time on the sustainability of rural Canada. That may involve me in an agricultural issue or a natural resource issue but, for the most part, that involves me in much broader issues.

I want to put the issue of the Rural Secretariat into context. We are not a line department with a whole budget of program spending. That is not what we are about. That is not our approach. The money that directly supports our work is money that allows us to do our job as a catalyst to marshal government initiatives across departmental lines.

Let me give you a specific example. The Community Futures program is a significant delivery program in rural Canada. I suspect most members here understand that program. That program is not delivered by a particular ministry. It is delivered by four different ministries. When it came time to enhance the funding to do the job better, that initiative came from the Rural Secretariat. Spending was increased by \$90 million there, but that amount does not show up in the Estimates under the Rural Secretariat. It will appear in the Estimates of those departments that, in fact, administer the program.

The same thing happens with the infrastructure program. The portion of the infrastructure program dedicated to rural communities will not show up under the Rural Secretariat. It will appear under the line ministers who deliver the programs.

Let us be clear in our minds concerning the budget. The money that goes to the Rural Secretariat is not for the program spending. It is the money that we utilize to be the catalyst to cut across departmental initiatives, such as finding enhanced resources for the Community Futures program.

Senator LeBreton: You obviously have a base somewhere. This glossy brochure, "Working Together in Rural Canada," has a minister's message and a message from the Secretary of State — that is you. Does that mean that, for every department that you work across horizontally for, as you say, you will have a message, though not necessarily about resources?

You are obviously based in the Department of Agriculture and Agri-food. I think it is fair to ask whether agriculture is, in fact, the primary focus of your work. It seems obvious that that would be so because agriculture is a very large component of our rural life.

Mr. Mitchell: There is no question that agriculture is a big part of our rural life. That is one of many issues that I deal with.

You talk about the report to Parliament. That report has contributions from a large number of departments. My officials and I do not simply decide to write a government document about

quotidiennes, est consacré au dossier agricole plutôt que forestier et minier?

M. Mitchell: Sénateur, je vois mal comment je pourrais répondre à cette question puisque je ne consacre pas mon temps surtout à l'agriculture ou surtout au secteur minier ou forestier. Je m'intéresse à la durabilité du Canada rural. Cela peut amener à m'intéresser à un dossier agricole ou aux ressources naturelles, mais pour l'essentiel, je m'intéresse à des questions beaucoup plus vastes.

J'aimerais replacer l'idée du Secrétariat rural dans son contexte. Nous ne sommes pas un ministère opérationnel avec tout un budget pour financer des dépenses de programme. Ce n'est pas ce que nous sommes. Ce n'est pas notre approche. Notre budget nous permet d'agir comme catalyseur et comme coordonnateur des initiatives gouvernementales qui intéressent plus d'un ministère.

Permettez-moi de vous donner un exemple précis. Le programme de développement des collectivités assure la prestation de services importants au Canada rural. Je soupçonne que la plupart des députés présents connaissent bien ce programme. Ils ne relèvent pas d'un ministère donné. Ils relèvent de quatre ministères différents. Quand le moment est venu d'augmenter les budgets afin de pouvoir faire un meilleur travail, l'initiative a été prise par le Secrétariat rural. Le budget a été augmenté de 90 millions de dollars, mais cette somme ne figure pas au budget des dépenses à la rubrique Secrétariat rural. Les dépenses figuraient dans le budget des dépenses de chacun de ces ministères qui, en réalité, administrent le programme.

C'est la même chose pour le programme d'infrastructure. La partie du programme d'infrastructure consacrée aux localités rurales ne figure pas sous la rubrique Secrétariat rural, mais plutôt sous la rubrique des ministres responsables des programmes.

Il faut être très clair au sujet du budget. L'argent consacré au Secrétariat rural ne porte pas sur les programmes. C'est l'argent que nous utilisons comme catalyseur pour les initiatives qui touchent plus d'un ministère, par exemple pour trouver plus de ressources pour le programme de développement des collectivités.

Le sénateur LeBreton: Vous devez avoir une base quelque part. Votre belle brochure «Travailler ensemble au sein du Canada rural» contient un message du ministre et un message du secrétaire d'État, c'est-à-dire de vous-même. Est-ce que cela veut dire que vous avez un message à donner chaque fois que vous avez un contact horizontal avec un ministère quelconque, même si ce n'est pas nécessairement au sujet des ressources?

De toute évidence, vous êtes centré au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Je pense qu'il convient de demander si votre travail porte surtout sur l'agriculture. Cela me semble évident parce que l'agriculture représente une partie très importante de la vie dans nos collectivités rurales.

M. Mitchell: Bien entendu, l'agriculture représente une partie importante de la vie rurale et c'est l'une des nombreuses questions dont je m'occupe.

Vous avez parlé du rapport au Parlement. Ce rapport comprend des éléments venant d'un grand nombre de ministères. Mes adjoints et moi n'avons pas simplement décidé de rédiger un rural Canada. In fact, we consult a large number of departments and ask for their input.

The Auditor General, in looking at horizontal initiatives within the federal government, identified the rural initiative as a good example of a horizontal initiative.

In fact, the interdepartmental working group, which goes beyond the rural secretariat, includes 28 different departments and agencies. They work with us in developing horizontal, cross departmental initiatives on rural issues.

I do not think that we would want to get into a situation where a rural Canadian would come to me, asking for help with an issue, to whom I would have to respond hat the issue was not in my area and not part of my department.

Senator LeBreton: I am not saying that at all. I am trying to determine, first of all, the size of your budget. You obviously are attached to the Department of Agriculture and Agri-food. You physically work somewhere. I am sure you do not have a little desk in every department.

What I was trying to determine, frankly, without the long lecture, was whether more of your time is actually spent dealing with the Department of Agriculture and Agri-food as opposed to, say, the Department of Natural Resources or other departments of government.

Mr. Mitchell: I will be honest with you, Senator; I do not keep a time sheet where I tick how much time I spend talking to various officials.

Senator LeBreton: Why is your office located in the Department of Agriculture and Agri-food?

Mr. Mitchell: Historically, that is the way it was created. We have to be somewhere.

Senator LeBreton: I have a specific question, since that was not very enlightening.

In the report of the Standing Committee on Natural Resources, of which you were the Chair in March 1997, there was a recommendation, at page 20, on infrastructure. The committee recommended that, in order to correct the historical deficiency of infrastructure in rural regions, a minimum of 50 per cent of expenditures associated with any future federal infrastructure program should be injected into rural Canada.

In that rural action plan, under date of April 2001, which is the month just finished, there is a report of a conference held in Magog, in April 2000. In Priority Area 5, you talk specifically about infrastructure. You cite examples such as \$2.6 billion being spent on infrastructure in collaboration with Canadian municipalities, a strategic highway, and so on down the line.

Can you tell me whether those figures come anywhere close to the recommendation of your committee, that 50 per cent of infrastructure funds go into rural Canada? document gouvernemental au sujet des régions rurales du Canada. Nous avons consulté un grand nombre de ministères pour demander leurs points de vue.

Le vérificateur général, qui examine les initiatives horizontales au gouvernement fédéral, a signalé que l'initiative rurale constituait un bon exemple d'une initiative horizontale.

Le groupe de travail interministériel, qui ne touche pas uniquement le Secrétariat rural, compte des représentants de 28 ministères et organismes qui collaborent avec nous pour mettre au point des initiatives horizontales interministérielles ayant un volet rural.

Nous ne voudrions pas qu'un habitant d'une région rurale du Canada me demande de l'aide pour une question quelconque et que je doive lui répondre que cette question ne relève pas de moi ou de mon ministère.

Le sénateur LeBreton: Ce n'est pas du tout ce que je dis. D'abord, j'essaie de savoir quel est votre budget. De toute évidence, vous êtes rattaché au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Vous avez un bureau quelque part. Je suis certaine que vous n'avez pas un petit pupitre dans chaque ministère.

Sans vouloir entrer dans les détails, j'essayais simplement de savoir si vous passez la plus grande partie de votre temps à traiter avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire plutôt qu'avec le ministère des Ressources naturelles ou d'autres ministères.

M. Mitchell: Je dois être honnête, sénateur; je ne tiens pas de registre du temps que je passe à parler à divers fonctionnaires.

Le sénateur LeBreton: Pourquoi votre bureau est-il situé dans les locaux du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire?

M. Mitchell: C'est ce qu'on avait prévu au départ. Nos bureaux doivent être quelque part.

Le sénateur LeBreton: Je voudrais poser une question plus précise vu que cette réponse ne nous a pas dit grand-chose.

Le rapport du Comité permanent des ressources naturelles, que vous présidiez en mars 1997, contient une recommandation sur l'infrastructure à la page 20. Le comité recommandait que, pour combler le manque d'infrastructures dans les régions rurales, on consacre au moins 50 p. 100 des dépenses de tout programme fédéral d'infrastructure à l'avenir aux régions rurales du Canada.

Dans le plan d'action rural, pour avril 2001, le mois qui vient de se terminer, il y a le rapport d'une conférence tenue à Magog en avril 2000. Dans l'axe prioritaire d'intervention 5, vous parlez d'infrastructure. Vous donnez des exemples comme les 2,6 milliards de dollars consacrés à l'infrastructure de concert avec les municipalités du Canada, la route stratégique, et ainsi de suite.

Pouvez-vous me dire si ces chiffres représentent quelque chose comme les 50 p. 100 des fonds d'infrastructure que vous aviez recommandés pour les régions rurales du Canada dans le rapport de votre comité?

Mr. Mitchell: We have not achieved the 50 per cent figure. We have gone from an agreement in 1993 that did not designate anything specifically as rural, to agreements with a minimum of 15 per cent, from a federal perspective.

Some of our agreements state a higher percentage, depending on the province. We have, in fact, made progress. We have gone from having no designated amount for rural infrastructure to having an amount designated. We have established that precedent very clearly. If there are future programs, then we will try to move that yardstick even further.

Senator LeBreton: How would you answer a direct question about this recommendation by the committee of which you were the chair? You make a very strong recommendation that 50 per cent of infrastructure expenditures go into rural Canada. I suppose you cannot hazard a guess as to what that figure actually is as of now?

Mr. Mitchell: For the most part, the current infrastructure program in most of the provinces — and I can get you the exact information — is primarily at the application stage.

We are in the first year of the program. As each year ends, we will evaluate exactly how those expenditures break out between rural and urban areas. I am confident that in the actual delivery of programs, a good portion will be dispensed in rural areas.

We also must consider other programs, which deal with different types of infrastructure, that add to the total being spent in rural areas. The government's initiative in grain transportation will result in additional infrastructure dollars being spent that way. At the same time that the government announced the \$2.6 billion program, it announced the \$1 billion program for its own physical infrastructure. Much of that exists in rural areas.

We established a specific infrastructure program with the Federation of Canadian Municipalities, a \$100 million fund and a \$25 million fund for studies. Much of that money will find its way to rural areas. The Community Access Program, which is very much designated for rural areas, provides telecommunications infrastructure in our rural areas.

When you add all of those up, which I have not done — and you make a good point that it may be a good analysis to do — then you will see that there are substantial amounts of dollars being spent on infrastructure through these various programs in rural areas.

I am not trying to lecture, Senator, but I am trying to make it clear that those programs, of which I just spoke, do not just find themselves resident in a specific department. They are resident in a number of departments. My role is to try to ensure, across departmental natural lines on a horizontal basis, that our focus includes rural Canada.

M. Mitchell: Nous n'avons pas atteint le pourcentage de 50 p. 100. Nous sommes passés d'un accord en 1993 dans lequel on ne désignait rien comme étant vraiment rural, à des ententes prévoyant un minimum de 15 p. 100 pour les régions rurales du point de vue du gouvernement fédéral.

Certaines de nos ententes prévoient un pourcentage plus élevé, mais cela dépend de la province. Nous avons accompli certains progrès. Au départ, il n'y avait aucun pourcentage qui était réservé à l'infrastructure rurale et, maintenant, on prévoit un certain montant. C'est un précédent que nous avons établi. S'il y a d'autres programmes à l'avenir, nous essaierons de faire encore mieux.

Le sénateur LeBreton: Répondriez-vous à une question directe à propos de cette recommandation du comité que vous présidiez? Vous aviez recommandé en toutes lettres que le gouvernement consacre 50 p. 100 des dépenses d'infrastructure aux régions rurales du Canada. J'imagine que vous ne pouvez pas nous donner une idée de la proportion actuelle?

M. Mitchell: Dans la plupart des cas et dans la plupart des provinces, le programme d'infrastructure actuel, et je peux vous donner les chiffres exacts là-dessus, en est rendu à l'étape de l'instauration.

Nous sommes rendus à la première année du programme. À la fin de chaque année, nous ferons une évaluation pour déterminer la part des dépenses dans les régions rurales et urbaines. Je suis convaincu qu'une bonne partie des dépenses seront effectuées dans les régions rurales.

Il faut aussi tenir compte des autres programmes qui portent sur différents types d'infrastructure et qui ajoutent au total qu'on dépense dans les régions rurales. L'initiative de transport des céréales du gouvernement entraînera de nouvelles dépenses d'infrastructure. Quand il a annoncé son programme de 2,6 milliards de dollars, le gouvernement a aussi annoncé un programme d'un milliard de dollars pour sa propre infrastructure. Une bonne partie de cette infrastructure est située dans les régions rurales.

Nous avons mis au point un programme d'infrastructure spécial de concert avec la Fédération des municipalités canadiennes qui prévoit un fonds d'infrastructure de 100 millions de dollars et un fonds de 25 millions de dollars pour des études. Une grande partie de cet argent sera dépensée dans les régions rurales. Le Programme d'accès communautaire, qui est vraiment conçu pour les régions rurales, crée une infrastructure de télécommunications pour les régions rurales.

Lorsqu'on additionne tout cela, ce que je n'ai pas fait, et vous avez raison de dire que ce serait une bonne chose de le faire, on peut voir que l'on dépense pas mal d'argent pour l'infrastructure grâce à ces divers programmes dans les régions rurales.

Je ne veux pas vous faire la leçon, sénateur, mais j'essaie de vous expliquer que les programmes dont je viens de parler ne touchent pas seulement un ministère donné. Il s'agit de programmes qu'appliquent divers ministères. Mon rôle consiste à garantir que nous nous occupons des régions rurales du Canada d'un ministère à l'autre de façon horizontale.

Senator Tkachuk: When you referred to the 15 per cent on the infrastructure program, is that the new one that the Minister of Finance announced recently?

Mr. Mitchell: The infrastructure program that we are talking about now was in the budget of 2000, so that was 14 months ago. After the announcement, because it is a joint program with the provinces and territories, there were negotiations through the summer and the fall. Agreements were signed. I think all but one agreement is signed now and delivery has begun.

Senator Tkachuk: Could you tell me if you got the 15 per cent designation for this fund? There also an infrastructure fund that was announced by Minister Martin previous to this one? Did they fall short of the 15 per cent on that one?

Mr. Mitchell: I would have to get you that information. The difference between the two, though, is that in the 1993 program there was no designation requirement. Provincial jurisdictions, on their own, may or may not have designated substantial amounts to go to rural areas; most did. One of the key things that I wanted to ensure in this infrastructure program was that it was not an option and that there had to be a minimum amount designated for rural Canada. It is 22 per cent, not 15 per cent, by the way.

Senator Tkachuk: Is 22 per cent the designation or is that 22 per cent of what was in the last one?

Mr. Mitchell: No, that is the designation. Again, I point out, it is a minimum.

Senator Tkachuk: I am confused.

Mr. Mitchell: On average, projections are that it will work out to 22 per cent.

Senator Tkachuk: Just so I have this straight — and you may want to correct me because I am not sure exactly how it was phrased — at the beginning you gave a certain percentage of the country's economy and a certain percentage of business. You talked about the land mass and geography. My view would be that about a third of the country's population would be considered rural. That would be my guess, and I think that is about right.

Mr. Mitchell: Roughly.

Senator Tkachuk: It seems to me to be an accident of nature, that it would fall one-third, two-thirds. I know the Liberals did not have a lot of seats in large rural areas. My question is whether less than 22 per cent was spent in the first infrastructure program in rural areas or in rural Canada.

Mr. Mitchell: What I said, Senator, was that I did not have the figures for the 1993 program, and that I would provide them to you.

Senator Tkachuk: In this case, you are saying that a minimum of 22 per cent must be spent in each province. Is that the way it will work?

Mr. Mitchell: That is on average, in rural Canada.

Le sénateur Tkachuk: Quand vous parlez de 15 p. 100 du programme d'infrastructure, s'agit-il du nouveau programme annoncé récemment par le ministre des Finances?

M. Mitchell: Le programme d'infrastructure dont nous parlons maintenant avait été annoncé dans le budget de 2000, il y a 14 mois. Après l'annonce, il y a eu des négociations avec les provinces et les territoires pendant l'été et l'automne vu qu'il s'agit d'un programme conjoint. Certaines ententes ont été signées. Si je ne m'abuse, il ne reste qu'une entente à signer et l'étape de la mise en oeuvre a commencé.

Le sénateur Tkachuk: Pouvez-vous me dire si vous avez obtenu qu'on réserve 15 p. 100 des fonds pour les régions rurales dans le cadre de ce programme? Le ministre Martin avait annoncé un autre fonds d'infrastructure avant celui-ci, n'est-ce pas? Les dépenses pour les régions rurales avaient-elles atteint moins de 15 p. 100 dans ce cas-là?

M. Mitchell: Je devrai me renseigner. La différence entre les deux programmes, c'est que celui de 1993 ne prévoyait pas de pourcentage minimum. Les diverses provinces pouvaient affecter une partie importante de cet argent aux régions rurales. La plupart l'ont fait. L'une des principales choses que je voulais garantir pour ce programme-ci, c'est que le seuil ne serait pas facultatif et qu'on fixerait un pourcentage minimal à être dépensé dans les régions rurales du Canada. Le pourcentage est de 22 p. 100 et non de 15 p. 100, soit dit en passant.

Le sénateur Tkachuk: C'est 22 p. 100 de désignation ou 22 p. 100 de ce qu'il y avait la dernière fois?

M. Mitchell: Non, 22 p. 100 c'est la désignation. Mais comme je l'ai déjà dit, c'est un minimum.

Le sénateur Tkachuk: Je ne comprends pas très bien.

M. Mitchell: En moyenne, on envisage que ce sera 22 p. 100.

Le sénateur Tkachuk: Je veux bien comprendre — corrigezmoi si nécessaire, parce que je ne suis pas sûr comment cela a été formulé. Au début, vous avez indiqué un pourcentage de l'économie du pays un certain pourcentage des affaires. Vous avez parlé de la masse terrestre et de la géographie. Moi, j'estime qu'à peu près un tiers de la population peut être considéré rurale. Je pense que c'est assez juste.

M. Mitchell: C'est à peu près cela.

Le sénateur Tkachuk: On dirait que ces proportions — un tiers, deux tiers — sont établies par la nature. Je sais que les libéraux n'ont pas eu beaucoup de sièges dans les grandes régions rurales. Voici ma question: est-ce qu'on a dépensé moins de 22 p. 100 dans les régions rurales, ou dans le Canada rural, en vertu du premier programme d'infrastructure.

M. Mitchell: Ce que j'ai dit, c'était que je n'avais pas les chiffres pour le programme de 1993, et que je vous les donnerais.

Le sénateur Tkachuk: Dans ce cas, vous dites qu'un minimum de 22 p. 100 doit être dépensé dans chaque province. Le programme fonctionnera donc comme ça?

M. Mitchell: C'est une moyenne pour le Canada rural.

I will go back to this point because either I am having a hard time describing it, or it is not being heard correctly. The issue, in the context of the rural lens, is in the difference between the program this time and the program last time that the needs of rural Canada, rather than happening as a matter of course, are explicitly stated, up front, in the agreements. That is the difference between the first infrastructure program and the second one. That is the key point that I was making.

Senator Tkachuk: One-third would not have been a good number. considering that it is probably more expensive in rural areas than it is in urban one. Rural areas do not have the economies of scale you talked about earlier.

Mr. Mitchell: Some infrastructure is — but you may be in a situation, that is easy to imagine, where one infrastructure program in one centre could gobble up the whole program. That could be feasible. You are trying to ensure that a minimum amount will be designated for the rural areas, and that, in fact, is the difference. The needs of rural Canada, rather than happening simply because of the process, were explicitly stated in the agreements. That is the change that took place between the first infrastructure program and the second infrastructure program. I use that as an example of the rural lens which we spoke about.

Senator Tkachuk: Would the fountain in the Prime Minister's riding be classified as a rural expenditure or an urban one?

Mr. Mitchell: One of the things I try to do in my job is to put the needs of rural Canadians front and centre, as opposed to the political shenanigans that tend to go on.

Senator LeBreton: When you do the report card on the infrastructure, could you break it down by region and what percentage went to Nova Scotia, New Brunswick and all of the different regions?

Mr. Mitchell: Sure, Senator, I will table that.

Senator Tkachuk: We want to watch for political shenanigans as well.

The Deputy Chairman: Mr. Minister, I thank you for your willingness to address some of the questions that do not necessarily apply to your department. It was very kind of you and very educational for all of us on the committee.

One of the questions that concerns me is what is happening in agriculture. Some of the farmers and individuals living in small, rural communities in Saskatchewan are coming up with wonderful ideas. I think your concept of the bottom-up approach will bear great rewards in the future.

A community not very far from where I live has just purchased a grain elevator. As you know, there are many of them for sale on the prairies. They have decided to turn it into a cleaning and packaging plant for some of the pulse crops grown in that area and that will provide jobs for up to 50 people. This kind of development came from the local area. Would your department be

Je reviendrai sur ce point-ci parce que soit j'ai des difficultés à bien m'exprimer, soit qu'on ne me comprend pas bien. Dans le contexte de la lentille rurale, la différence entre le nouveau programme et l'ancien programme c'est que les besoins du Canada rural sont exprimés de façon explicite dans les ententes, ils ne sont pas tenus pour acquis. Voici la différence entre le premier programme d'infrastructure et le deuxième. C'est ce que j'essayais d'expliquer.

Le sénateur Tkachuk: La proportion d'un tiers ne serait pas assez bonne, étant donné que c'est probablement plus dispendieux dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Les régions rurales n'ont pas les économies d'échelle que vous avez mentionnées plus tôt.

M. Mitchell: Certaines infrastructures le sont — mais il se peut qu'un programme d'infrastructure dans un centre prenne tout l'argent du programme. Ça peut arriver. Il faut donc s'assurer qu'un montant minimum sera désigné pour les régions rurales — voilà la différence entre les deux programmes. Les besoins du Canada rural sont indiqués de façon explicite dans les ententes, et ne sont pas tenus pour acquis. C'est le changement qu'on a fait entre le premier programme d'infrastructure et le deuxième. Je vous donne cela comme exemple de la lentille rurale dont nous avons parlé.

Le sénateur Tkachuk: La fontaine dans la circonscription du premier ministre serait-elle classifiée comme des dépenses rurales ou des dépenses urbaines?

M. Mitchell: Dans mon travail, j'essaie de souligner les besoins du Canada rural, et d'éviter les jeux politiques qui se jouent.

Le sénateur LeBreton: Dans votre évaluation de l'infrastructure, pouvez-vous ventiler les chiffres par région, et indiquer les pourcentages alloués à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, et à toutes les régions différentes?

M. Mitchell: Avec plaisir, sénateur. Je me ferai un plaisir de le faire.

Le sénateur Tkachuk: Nous aussi, nous voulons éviter les jeux politiques.

Le vice-président: Monsieur le ministre, je vous remercie d'être venu aujourd'hui nous parler de questions qui ne touchent pas nécessairement votre ministère. C'était très gentil de votre part, et c'était très informatif pour les membres du comité.

Une des questions qui me préoccupe, c'est la situation du secteur agricole. Certains producteurs et résidents des petites communautés rurales de la Saskatchewan proposent des idées magnifiques. J'estime que votre notion d'une approche ascendante portera d'excellents fruits dans les années à venir.

Une collectivité assez près de chez-moi vient d'acheter un silo. Comme vous le savez, il y en a beaucoup à vendre dans les Prairies. Ils ont décidé de transformer ce silo en installation de nettoyage et d'emballage pour certaines légumineuses produites dans la région. Le projet créera jusqu'à 50 emplois. C'est un projet de développement amorcé au niveau local. Est-ce que votre

involved in directing people like that towards any grants or assistance or loans that may be available to get something like that up and running?

Mr. Mitchell: Senator, we can certainly offer advice on that. Several programs come to mind. Western Economic Diversification may be able to assist in that particular program. In addition to that, although their financial needs may go beyond the capacity, the Community Futures Program could be a source of capital — either debt or equity, as they are able to do both — to allow the community to undertake that type of project.

One of the things we would do, if the inquiry came in again, along our role of working across departmental lines, would be to determine the need and to direct the prospective client to the particular program or department that could be of benefit to him.

Senator Fairbairn: You talked of working with different departments across lines. Do you work with the Department of Indian and Northern Affairs as well, in terms of some of its special development programs? It did factor, in a separate way, into the infrastructure program, certainly in the first one, and I think the second one too, as well as in other kinds of programs. Is the secretariat hooked into that particular department?

Mr. Mitchell: Yes, senator, it is. It is one of the departments that is part of the IWG, the Interdepartmental Working Group. It works with us as we try to develop some of the programming to deal with rural Canada. It obviously has significant responsibility, both in terms of the Indian Affairs portion as well as the Northern Development portion of its mandate. Many of our remote communities fall under its direct programming jurisdiction and we work very closely with them in the Interdepartmental Working Group. It has had a role to play in some of the initiatives that we have brought forward.

The Deputy Chairman: Mr. Mitchell, I thank you and the members of your department for appearing before us today. It has been a tremendous hour and a half. I have certainly learned a lot, as I am sure the other senators have. We thank you very much for taking the time to be with us this afternoon.

Mr. Mitchell: Thank you, Mr. Chairman and senators. I appreciate the opportunity of being here to provide testimony for your important work.

Senator Fairbairn: We will have to have you back as we proceed along our path.

The committee adjourned.

ministère aiderait ces gens à trouver des contributions, de l'aide financière ou des prêts pour organiser et réaliser un tel projet?

M. Mitchell: Nous pouvons bien sûr offrir des conseils. Quelques programmes viennent à l'esprit. Par exemple, la Diversification de l'économie de l'Ouest pourrait aider dans ce cas. De plus — même si leurs besoins financiers pourraient dépasser cette capacité — le Programme de développement des collectivités pourrait offrir de l'aide financière permettant à la collectivité d'entreprendre ce genre de projet. Cette aide financière peut prendre la forme de capitaux d'emprunt ou de capital de risque.

Si cette enquête était à refaire, une mesure qu'on prendrait, en plus de notre rôle qui est d'assurer une coopération interministérielle serait d'identifier les besoins et de diriger le client éventuel vers le programme ou ministère particulier qui pourrait l'aider.

Le sénateur Fairbairn: Vous avez parlé de coopération interministérielle. Travaillez-vous aussi avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au niveau de ses programmes spéciaux de développement? Ce ministère a joué un rôle dans le premier programme d'infrastructure, et dans le deuxième aussi, si je ne m'abuse, comme dans d'autres programmes. Est-ce que le secrétariat travaille avec ce ministère?

M. Mitchell: Oui. C'est un des ministères qui fait partie du Groupe de travail interministériel, le GTI. Nous travaillons ensemble à l'élaboration de programmes pour le Canada rural. Évidemment, le ministère a des responsabilités considérables, du côté Affaires indiennes et du côté du Nord canadien. Le ministère a une responsabilité directe pour les programmes touchant de nombreuses collectivités éloignées, et nous avons une collaboration très étroite au sein du Groupe de travail interministériel. Il a joué un rôle dans certaines initiatives que nous avons mises de l'avant.

Le vice-président: Monsieur Mitchell, j'aimerais vous remercier, ainsi que les collaborateurs de votre ministère, d'être venus aujourd'hui. Cette réunion a été très intéressante, et j'ai appris beaucoup, tout comme les autres sénateurs, j'en suis convaincu. Nous vous remercions d'avoir pris le temps d'être venus aujourd'hui.

M. Mitchell: Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. J'ai beaucoup apprécié la possibilité d'être ici aujourd'hui pour témoigner, et vous aider dans votre travail important.

Le sénateur Fairbairn: J'espère que nous aurons l'occasion de vous revoir quand nous aurons progressé dans nos travaux.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Ţravaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition 45 Boulevard Sacré-Coeur, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

APPEARING—COMPARAÎT

The Honourable Andy Mitchell, P.C., M.P., Secretary of State (Rural Development) (Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario)

L'honorable Andy Mitchell, c.p., député, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Agriculture and Agri-Food Canada:

Diane Vincent, Associate Deputy Minister;

Lynden Johnson, Executive Director, Rural Secretariat.

Du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada:

Diane Vincent, sous-ministre déléguée;

Lynden Johnson, directeur exécutif, Secrétariat rural.